

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

BULLETIN TRIMESTRIEL

Editorial

Grâce à une brochure publiée en 1838, M. Magnette fait revivre quelques aspects de notre Alma Mater au lendemain de la loi organique de 1835. Quelques notices sur les titulaires des chaires de nos facultés de Médecine et des Sciences permettront d'apprécier la saveur archaïque des renseignements qu'on y peut trouver.

M. Auguste Bricteux vient d'attirer l'attention sur le grand poète épique persan Firdousi dont le millénaire a été célébré récemment avec éclat. Notre bulletin a cru devoir y faire écho et permettre à nos amis d'apprécier le Chah Nameh en reproduisant le discours prononcé le 8 décembre dernier au Palais des Académies par M. Bricteux.

Faisant état des déficiences nombreuses du langage de nos provinces, M. Antoine Grégoire dénonce l'empirisme de certains remèdes que le défaut de compétence de leurs promoteurs contribue à rendre dangereux ou vains. Il insiste avec force sur la nécessité d'une discipline phonétique par tous ceux qui font profession de parler.

Notre chronique reproduit les rapports qui ont été présentés par le secrétaire et le trésorier de l'Association à l'Assemblée générale du 4 mars 1935.

LA RÉDACTION.

L'Université de Liège il y a cent ans

Le hasard nous a mis récemment entre les mains un petit in-8°, assez peu connu, pensons-nous, intitulé *Description historique et topographique de Liège et ses environs, avec une notice particulière sur Spa et ses eaux minérales*, par A. Ferrier, édité à Bruxelles par la Société belge de librairie Hauman et Compagnie. Date de l'édition : 1838. Parcourant la table des matières, notre attention se porta plus particulièrement, après les notices consacrées aux Commerce et Industrie, aux monuments religieux, au Palais, à l'Hôtel de Ville, sur celle traitant de l'*Université, galeries et collections* (pages 76 à 84). Nous étions curieux de nous rendre compte de ce qu'était notre Alma Mater dans les années qui suivirent sa reconstitution, c'est-à-dire il y a précisément un siècle. Nous songeâmes que la Loi organique de l'Enseignement supérieur dans la Belgique indépendante fut publiée le 25 septembre 1835, et qu'un arrêté royal du 31 octobre suivant établit l'Université de Liège dans des locaux restaurés, aménagés et agrandis par l'architecte Rémont.

Etant donné que l'année présente coïncide avec le centenaire de la création des Universités d'Etat, il nous a paru qu'il ne serait pas sans quelque intérêt pour les Amis de l'Université de Liège de voir reproduites ici les notices dues à l'auteur de ce qui s'appellerait aujourd'hui le Guide

de Liège et environs ⁽¹⁾, chacun de nos collègues pouvant, en ce qui concerne sa discipline, mesurer les progrès immenses accomplis tant dans le domaine propre de la science qu'il pratique que dans celui, plus matériel, des installations ⁽²⁾. Nous allons donc laisser la parole, si l'on peut dire, au publiciste de 1838, en y ajoutant de place en place certaines notes explicatives. Il ne pouvait être question d'opposer aux renseignements donnés par A. Ferrier des notices un tant soit peu complètes de l'état actuel des laboratoires et des collections universitaires en 1935 : c'eût été excéder par trop l'étendue que nous avons voulu donner à cet article, auquel nous ne désirons que laisser sa valeur de véritable curiosité rétrospective.

« L'Université, créée par un arrêté royal du 26 septembre

⁽¹⁾ Une seconde édition de ce guide fut imprimée en 1841 sous le titre plus bref : *Description historique et topographique de Liège, Spa et leurs environs* (Bruxelles, 1841, Société belge de librairie Hauman et compagnie. Petit in-8° de 152 pages, avec 1 grav. hors texte représentant la Place d'Armes (place Saint-Lambert) et le Palais.

L'année suivante se publiait un autre *Guide dans Liège ou Description historique et topographique de cette ville*, par Henri Del Vaux de Fouron (Liège, Imprimerie de Félix Oudart, rue du Crucifix, 10, 1842, petit in-8° de 136 p.). Cet opuscule semble s'être inspiré de celui de Ferrier, car la disposition des matières y est la même, et il n'en diffère que par des détails.

Il nous faut également signaler un guide qui a été imprimé un an avant celui d'A. Ferrier, au titre fort semblable, et qui a pour auteur un historiographe bien connu de nos concitoyens : *Description historique et topographique de Liège ou Guide du voyageur dans cette ville*, par Ferd. J. Hénaux (Liège, mars 1837. Imprimerie de N. Redouté; in-18 de 72 p. et de 3 p. de table). Cette édition reparut avec un nouveau titre, la date de 1842 et VII pages de préface (v. de Theux). La notice de Hénaux sur l'Université et ses collections est des plus sommaires : elle n'occupe que 4 pages.

⁽²⁾ Nous pourrions renvoyer le lecteur aux documents officiels, aux multiples rapports annuels sur la situation de l'Université. A leur défaut, on peut utiliser, sans parler du *Liber Memorialis*, d'Alph. Leroy, datant de 1869, les notices que Théod. Gobert a consacrées à l'Université dans son *Liège à travers les âges*, tome I, pages 291-295 et tome V, pages 459-463. Il faut aussi renvoyer le lecteur à l'*Historique des bâtiments universitaires*, publié par Ch. J. Comhaire dans *Liège, capitale de la Wallonie* (Liège, 924) et reproduit dans *Liège et son Université*, édité en 1929 à l'initiative de M. le Recteur J. Duesterg, en prévision de la célébration en notre ville du centenaire de l'indépendance de la Belgique.

1816, occupe un bâtiment situé au bord de la Meuse, sur les ruines de l'église des Jésuites... (1) »

« L'enseignement public, aux frais du gouvernement, comprend les facultés du droit, des sciences mathématiques et physiques, de la médecine, de la philosophie et des lettres... » (2).

« Le personnel du corps enseignant se compose actuellement de 46 professeurs; le nombre des élèves qui fréquentent l'académie (*sic*) varie de 4 à 500 » (3).

« La *Bibliothèque publique*, dont la direction est confiée à M. Fiess (4), se compose de 75.000 volumes et d'environ

(1) La séance d'inauguration se fit, le 25 octobre 1817, dans l'ancienne église désaffectée des Jésuites wallons. Le 3 novembre commencèrent les cours.

(2) La première université, celle de 1816-1817, comprenait la Faculté de médecine, celle des Sciences mathématiques et physiques, celle des Sciences philosophiques et littéraires, enfin la Faculté de Droit. En 1825, un arrêté royal organisait l'enseignement régulier de la chimie et celui de la mécanique appliquée aux arts industriels, et il établissait, spécialement à Liège, une chaire d'exploitation des mines et une chaire d'exploitation forestière. Dès octobre 1825, la Faculté des Sciences s'augmentait d'une section spéciale qui s'intitula jusqu'il y a peu d'années « Ecole des Mines » (Comhaire).

(3) Quelques chiffres comparatifs :

259	étudiants en 1817-1818	et 17 professeurs.
477	»	en 1826
540	»	en 1830
709	»	en 1867-1868
1000	»	en 1880
2800	»	en 1900-1901
2827	»	en 1903-1904
2844	»	en 1913-1914
2977	»	1918-1919
2469	»	en 1929-1930 et 150 professeurs.

En 1932-1933, 2812 élèves.

En 1933-1934, 2724 élèves et 166 professeurs.

(4) *Fiess* (Math. G. Jos.), né dans l'ancien duché de Deux-Ponts, en 1802. Il est reçu docteur en droit à Liège en 1824; mais ses goûts et les circonstances le portèrent à s'intéresser à la bibliothèque de l'Université, dirigée alors par Warnkenig. Fiess composa le catalogue des livres de Droit, puis celui des Belles-Lettres et de la Théologie. C'est à lui que l'on dut en réalité toute l'œuvre scientifique que suppose une bibliothèque moderne. Il remplaça Warnkenig en 1825, et il resta bibliothécaire en chef pendant 44 ans. En 1841, il reçut le titre de professeur extraordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres. Il est mort en 1875.

600 manuscrits très précieux, provenant des abbayes supprimées de la province, la plupart des onzième, douzième et treizième siècles, parmi lesquels on trouve un grand nombre de cartulaires du douzième siècle, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Trond ⁽¹⁾. Cette bibliothèque est remarquable par la collection à peu près complète des mémoires des académies et sociétés savantes de l'Europe, et elle occupe sans contredit le premier rang parmi les bibliothèques du pays pour les livres modernes. » ⁽²⁾.

« La *Collection des Médailles* n'a été commencée que l'année dernière (sc. en 1837) sous la direction de M. Fiess. Ce n'est donc qu'un noyau de cabinet. On y trouve 386 médailles romaines en argent, et 586 en bronze. Avec celles du moyen âge et les modernes, le nombre total s'élève à 2.616. » ⁽³⁾

⁽¹⁾ L'auteur aurait pu ajouter : ...et de la Bibliothèque de l'abbaye d'Averbode, acquis par le gouvernement hollandais en 1822.

⁽²⁾ Qui voudrait connaître l'histoire de notre Bibliothèque doit consulter P. Namur, *Histoire des Bibliothèques publiques de Belgique*, tome III, 1842; *Liber Memorialis*, d'Alph. Leroy, 1869; et de M. Jos. Brassinne, *La Bibliothèque de l'Université de Liège. Origine et accroissements des collections. Ressources de la Bibliothèque* (dans la *Revue des Bibliothèques et archives de Belgique*, année 1905).

Si l'on veut des statistiques sur l'importance toujours grandissante de notre dépôt, voici quelques chiffres : en 1817, la bibliothèque comportait environ 7000 volumes; en 1826, 20.000 (approximativement); en 1841, plus de 60.000, non compris 20.000 brochures ou dissertations inaugurales et 400 manuscrits environ (Namur), ce qui rend assez plausible le chiffre cité par A. Ferrier; en 1903-1904, 135.000 volumes et 96.000 thèses; en 1924, 268.000 volumes, y compris 2249 manuscrits et 505 incunables, 82.000 thèses et écrits académiques, 925 revues; en septembre 1928, 298.000 volumes et brochures, y compris 2371 manuscrits et 510 incunables, 190.000 dissertations et écrits académiques, 1200 revues; au 31 décembre 1933, 510.494 volumes et brochures, dont 205.070 dissertations, 2395 manuscrits et 514 incunables.

⁽³⁾ Cf. le *Liber Memorialis* (1869), page 1083 : « Le Cabinet des médailles comprend une assez grande quantité de pièces romaines et surtout de médailles liégeoises du moyen âge (ces dernières sont la propriété de la Ville), plus un certain nombre de médailles de toutes sortes, non encore classées, si ce n'est une suite complète de jetons en bronze résumant toute l'histoire de France. »

Observation : Il résulte des renseignements puisés par nous à bonne source que, si l'Université a pendant longtemps possédé un certain nombre de médailles anciennes, celles-ci n'ont jamais constitué, malgré l'affirmation ci-dessus du *Liber*

« Le *Cabinet de Physique et d'Astronomie*, dirigé par M. Gloesener ⁽¹⁾, présente une série de 340 appareils avec leurs accessoires, presque tous nouveaux. La mécanique, l'hydrostatique, la pesanteur et l'élasticité de l'air, l'acoustique, les propriétés de la chaleur et de la lumière, l'électricité surtout et l'électro-magnétisme s'y démontrent par une série complète d'appareils. Les plus remarquables sont : une belle machine-électrique de Van Marum; une table pour l'électrodynamique, avec tous ses accessoires; des piles thermo-électriques, un héliostat, un sextant; les appareils pour la réfraction et la polarisation de la lumière, un théodolite, une lunette achromatique de Cauchoix, un microscope solaire, un microscope d'Amici, un chronomètre, une lunette astronomique, un appareil pour les déclinaisons magnétiques, etc.

» Une jolie collection de modèles pour la géométrie descriptive et la coupe des pierres, est due aux soins de M. Brasseur ⁽²⁾. Elle doit être augmentée cette année d'un

Memorialis, un « Cabinet » régulièrement et scientifiquement organisé. Les pièces ayant pu le composer se trouvaient disséminées dans les locaux de la Bibliothèque et absolument inutilisables pour les numismates. Les Allemands, qui ont, en 1914, occupé ces locaux, se sont approprié les rares médailles leur ayant paru posséder quelque valeur.

Il est à remarquer que le *Guide dans Liège*, de Del Vaux de Fouron, quoique modelé visiblement sur celui de Ferrier, ne signale pas la Collection des Médailles de l'Université d'alors. Il en est de même du guide de Ferdinand Hénaux.

⁽¹⁾ *Gloesener* (Michel). Né à Haut-Charage (Grand-Duché de Luxembourg) en 1794. Lecteur à l'Université de Louvain, il y devint professeur extraordinaire en 1825. Devenu lecteur à Liège en 1830, il y obtint l'ordinariat en 1837, puis il fut promu au rectorat en 1846. Il fut déclaré émérite en 1861. Il professa les cours de physique expérimentale, de physique « appliquée à la vie domestique, à la médecine, aux arts »; il enseigna en outre l'astronomie physique (populaire) et la physique mathématique. Il s'acquit une grande notoriété par ses recherches approfondies sur l'électro-magnétisme et par ses découvertes en matière de télégraphie électrique. Son œuvre principale, le « *Traité général des applications de l'électricité* » publiée en 1861, lui valut en 1874 le prix quinquennal pour les sciences physiques et mathématiques. Il est mort à Liège, en 1875.

⁽²⁾ *Brasseur* (J. B.). Né à Esch-sur-l'Alzette, en 1802, il fit ses études à Liège et en 1829, il y conquérait le diplôme de docteur en sciences physiques et mathé-

nombre considérable de pièces et de machines qui serviront aux leçons de l'Ecole des Arts et Manufactures. »

« Le *Laboratoire de Chimie* est sous la direction de M. le professeur de Koninck ⁽¹⁾. On y trouve dans trois salles une nombreuse série d'appareils. Le laboratoire des manipulations y est réuni. La collection des produits chimiques s'augmente de jour en jour. »

« Le *Cabinet d'instruments de chirurgie et d'orthopédie* est au niveau des connaissances actuelles, grâce aux lumières et à l'habileté de M. le professeur Vottem ⁽²⁾. On y admire une superbe suite d'instruments délicats, confectionnés par M. Bonneels, de Bruxelles, et donnés à l'Université par M. le Ministre de l'Intérieur. On compte un grand nombre d'instruments renfermés dans trois grandes bijoux-tières, chacune à six compartiments. Un grand nombre d'appareils orthopédiques sont exposés et placés sous la direction de MM. Ansiaux ⁽³⁾ et Simon ⁽⁴⁾, professeurs. »

matiques. En 1832 il est nommé lecteur des cours de géométrie descriptive et de haute analyse appliquée à la géométrie, et en 1835 du cours de mécanique appliquée, matière qu'il conserva, quand il devint professeur extraordinaire en 1837 et ordinaire en 1844. Il mourut à Liège en 1868.

⁽¹⁾ *de Koninck* (Laurent). Né à Louvain en 1809. Tout d'abord agrégé à l'Université de Gand, en 1835, où il donna le cours de chimie industrielle, il fut transféré à Liège, en octobre 1839, pour y enseigner la chimie organique. Professeur extraordinaire en 1839, il devint ordinaire en 1856 seulement. Ce qui lui valut toutefois une grande réputation, ce furent ses travaux sur la paléontologie animale, notamment sur la faune fossile du terrain carbonifère de Belgique. Il mourut à Liège, en 1887. Il est le père d'un autre savant de notre Alma mater, Lucien de Koninck, décédé en 1921.

⁽²⁾ *Vottem* (Ferd. Ch. Ed.). Né à Visé en 1797, il est mort accidentellement en notre ville en 1843. Adonné aux études médicales, il fut chef de clinique, lors de la création de la première université liégeoise en 1817. En 1828, il est promu lecteur des cours d'anatomie et il professe celui de médecine opératoire. En 1835, professeur extraordinaire depuis 1830, il échangea ces branches d'enseignement contre la pathologie chirurgicale, et en 1837, à la suite de la mort subite de Fohmann (voir plus loin), il arrive à la chaire d'anatomie descriptive.

⁽³⁾ *Ansiaux* (Nicolas G. Ant. Jos.). Né à Ciney en 1780; il fit un voyage d'études à Paris, pour s'initier à la pratique chirurgicale. Bien vite remarqué, il fut nommé chirurgien en chef de l'Hôpital de Bavière. Il est bien connu qu'avec le professeur Comhaire, il fonda une Ecole libre de chirurgie qui a existé jusqu'en 1817 et que l'on

« La *Galerie des Pièces Anatomiques* est due à l'infatigable zèle de feu le professeur Fohmann, qui s'est rendu célèbre par ses belles injections ⁽¹⁾. Ce cabinet est, pour les injections des vaisseaux lymphatiques, le plus complet de l'Europe, et d'autant plus précieux que ses principales pièces ont servi de bases aux ouvrages les plus famés. On y remarque les vaisseaux lymphatiques injectés, de tous les organes du corps humain qui en présentent; ceux d'un grand nombre de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons. Il y a près de 150 préparations pour cette seule partie. Ce cabinet renferme en outre plus de 100 squelettes, au delà de 900 préparations molles et autres, 60 appareils organiques, une grande série d'embryons, de fœtus, de monstres. Ce cabinet est définitivement acquis à l'Université; c'est la collection la plus précieuse de l'Europe. M. Fohmann est mort victime de l'art des injections. M. Faust, chef des travaux anatomiques, est aujourd'hui le conservateur du cabinet ⁽²⁾.

peut considérer comme le berceau de la Faculté de Médecine. Ansiaux, lors de l'établissement de la nouvelle université liégeoise, fut chargé, comme professeur ordinaire, de l'enseignement de la chirurgie, de la pathologie chirurgicale, et plus tard de la médecine légale. Il est mort en 1834. Son fils, Nic. Jos. Victor (1802-1882), et son petit-fils, Oscar-Nicolas (1834-1879) appartinrent également au corps professoral de la Faculté de Médecine de notre Alma Mater.

(1) *Simon* (J. H. Jos.). Né à Liège en 1794. Il suivit les cours de l'École de médecine établie par N. Ansiaux et Comhaire (v. note précédente), où il se spécialisa dans la pratique chirurgicale. Docteur en médecine et accouchements en 1820, il professa à l'École des Sages-Femmes, à partir de 1827. En 1835, il devint agrégé de la nouvelle Faculté de Médecine; professeur extraordinaire en 1837, ordinaire en 1848, il ne cessa d'être chargé du cours théorique et pratique des accouchements. Il vécut jusqu'en 1861.

(2) *Fohmann*. Né dans le Grand-Duché de Bade en 1794, il entreprit ses études médicales à Heidelberg, puis à Leyde. Sa précoce renommée, car il fut le premier dans le monde à attirer l'attention sur les vaisseaux lymphatiques, le fit appeler en Belgique; à la fin de l'année 1825, il était chargé à Liège du cours d'anatomie, en remplacement du professeur Comhaire. Il mourut très jeune encore, épuisé de travail, en 1837.

(3) *Faust* (Théodore). Né à Liège en 1805. Adonné à la pratique médicale civile, il devint agrégé de l'Université en 1833, chargé du cours de thérapeutique générale (y compris la pharmacodynamique), et de celui de pharmacologie. Il fut nommé professeur extraordinaire en 1839 et ordinaire en 1855. En 1871, il était admis à l'éméritat. Il est mort à Liège, en 1879.

» On s'occupe de la formation d'un cabinet de *Pièces pathologiques*, qui est confié à la direction de M. le professeur Raikem ⁽¹⁾ ».

« La *Collection Minéralogique* est la plus belle du pays. Classée d'après Beudant, elle renferme plus de 2500 échantillons, 1500 variétés et près de 350 espèces. On y compte 400 échantillons de métaux, et 2000 échantillons de roches, parmi lesquels un grand nombre offre un intérêt local. Dans une des salles du rez-de-chaussée, on conserve une collection des roches indigènes distribuées par provinces. Ce cabinet est sous la direction de M. le professeur Dumont. ⁽²⁾ »

« Le *Cabinet de Zoologie* est confié aux soins de M. le professeur Lacordaire ⁽³⁾, qui, avec les fonds donnés par

⁽¹⁾ *Raikem* (Ant. Fr. Jos.). Né à Liège en 1785. Il fit ses études médicales à Paris où il s'établit du reste, y acquérant une réputation, au point qu'il devint le médecin de la grande-duchesse Elisa Bonaparte, qu'il suivit à Florence, jusqu'en 1836, et qu'il ne quitta que pour accepter de venir professer à Liège l'anatomie pathologique et l'hygiène. Il fut recteur en 1843-1844 et déclaré émérite en 1854. Il est mort en 1862.

⁽²⁾ *Dumont* (André-Hubert). Il est né en 1809. Il s'adonna très tôt à l'étude des exploitations minérales. A 18 ans, il devenait arpenteur et géomètre des mines. En 1830, la médaille d'or lui était conférée par l'Académie des Sciences de Bruxelles pour un mémoire sur la constitution géologique de la province de Liège. Dix ans après, ce même mémoire lui fit obtenir en Angleterre, le prix Wollaston. En 1835, il conquérait le diplôme de docteur en sciences physiques et mathématiques, et âgé seulement de 26 ans, il entra à l'Université comme professeur de minéralogie et de géologie. Il arrivait à l'ordinariat en 1841. Chacun sait que c'est Dumont que le gouvernement chargea, en 1836 et 1837, de dresser la carte géologique des différentes provinces belges, travail qui l'occupa pendant vingt ans et lui valut la grande médaille d'or à l'Exposition universelle de Paris en 1855. Il mourut positivement à la tâche en 1857. (Sa statue, œuvre d'Eugène Simonis, fut inaugurée par Léopold II, le 17 juillet 1866).

⁽³⁾ *Lacordaire* (Jean-Théodore). Il était, on le sait, le frère du célèbre père dominicain. C'est par l'intermédiaire de celui-ci et sur la demande du comte Vilain XIII, ministre de Belgique à Rome, que Lacordaire fut appelé au sein de notre Université : professeur extraordinaire à la fin de 1835, il y fut chargé du cours de zoologie. En 1837, à la mort de Fohmann (voir la note ci-dessus), il eut à enseigner l'anatomie comparée, chaire qu'il ne cessa plus désormais d'occuper. Devenu professeur ordinaire en 1838, il fut promu au rectorat de 1857 à la fin de l'année académique 1860-61. Rappelés aussi, qu'il fut secrétaire-général de la Société de l'Emulation de 1842 à 1846, ainsi que de la Société royale des Sciences de Liège.

le gouvernement, vient de l'enrichir de 543 nouveaux individus. On y remarque 210 espèces de mammifères, parmi lesquels on distingue un grand nombre d'espèces rares; 830 espèces d'oiseaux, 107 espèces de reptiles, environ 250 poissons, 40 mollusques dans la liqueur, près de 2060 espèces de coquilles qui forment une charmante collection, 80 espèces de crustacés, parmi lesquels beaucoup d'espèces rares du Bengale, 84 helminthes, 7000 à 8000 insectes et près de 100 espèces de polypiers. Une grande partie des nouvelles acquisitions en oiseaux sont dûs à la bienveillance de M. le Ministre de l'Intérieur. On a acquis également la collection d'insectes de feu le professeur Gaëde. (1) »

« Les ossements fossiles de Chokier, parmi lesquels on distingue les restes nombreux d'ours de caverne, de rhinocéros, d'énormes dents d'éléphant, des os d'hyènes, de loups, etc., forment la base d'un *cabinet de Paléontologie*, qui, encore incomplet sous plus d'un rapport, pourra devenir précieux par l'achat du célèbre cabinet de feu M. Schmerling (2). Il y a en outre de beaux débris de tortues fossiles

(1) Gaëde (H. Maur.). Il était né à Kiel, en 1795. Il s'occupa, très jeune, de sciences naturelles et notamment d'anatomie comparée. Sa réputation lui valut, en 1818, d'être sollicité à la fois à Louvain et à Liège, pour y occuper la chaire de sciences naturelles. Il se décida pour notre ville : il y entra immédiatement en fonctions comme professeur d'histoire naturelle, de minéralogie, d'anatomie comparée, de botanique et de physiologie des plantes. Il fut recteur en 1822-1823. Il mourut en janvier 1834. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que le premier jardin botanique, créé en 1817, fut placé sous sa direction : le classement méthodique des plantes fut exécuté avec la collaboration du sous-directeur Courtois (voir ci-après). En 1830, Gaëde fut nommé président de la première Société d'horticulture de Liège.

(2) *Schmerling* (Phil. Ch.). Né à Delft en 1791, il mourut à Liège, où il s'était établi depuis 1821, le 6 novembre 1836. Il ne fut chargé de rappeler que le premier jardin pendant un an seulement. On sait la réputation mondiale que lui valut la reconnaissance première d'ossements humains dans les cavernes, en d'autres termes la découverte de l'homme fossile. Son célèbre ouvrage « *Recherches sur les ossements fossiles découverts dans les cavernes de la province de Liège* (2 vol. in-4^o) date de 1833-1834. C'est lui qui réunit l'une des plus vastes collections de fossiles de l'époque, acquise par le gouvernement et déposée en notre Université.

de Maestricht, des os d'éléphants de Smermaes et plus de 1200 échantillons de coquilles fossiles et de pétrifications, dont une grande partie est due aux soins de M. Lacordaire. Cette galerie est une des plus curieuses par l'intérêt de la localité, la province de Liège étant devenue fameuse par ses grottes à ossements. »

« Le *Musée Botanique* ou *Cabinet d'Anatomie Végétale*, de *Carpologie*, etc., a été entièrement formé par M. le professeur Morren ⁽¹⁾, qui en a la direction. C'est le seul de ce genre qui existe en Europe. Les dissections des plantes y sont conservées dans l'esprit de vin, et on y compte aujourd'hui au delà de 1300 préparations molles, parmi lesquelles on remarque les injections au mercure des vaisseaux des plantes, les dissections de trachées, de tiges, de feuilles, de fleurs, etc. Les pièces de tératologie végétale, la collection des champignons, l'exposition des familles naturelles y méritent une attention spéciale. Il y a en outre un fruitier classé d'après Lindley, une collection carpo-logique classée par familles, une grande série de céréales, une collection de bois de toute espèce, un palmier de trois siècles, un herbier général et de la province extrêmement riche, une collection de produits de plantes, des matières textiles, etc.

(1) *Morren* (Charles Franç. Ant.). Issu d'une ancienne famille irlandaise, il naquit à Gand, le 3 mars 1807. Très tôt, dès 1827, il se signala par de remarquables travaux, traitant de sciences naturelles et plus spécialement de botanique (on a pu estimer à 225 le nombre de : brochures et des volumes, sans compter de multiples articles de journaux et de revues, dus à l'inlassable production scientifique de Ch. Morren). En 1830, il donna provisoirement à Gand les cours de géologie, de zoologie et d'anatomie comparée. En 1835, lors de la réorganisation de l'enseignement supérieur, Morren fut appelé à Liège pour occuper la chaire de botanique. En 1837, il devenait professeur ordinaire. Il fut directeur du Jardin Botanique, — celui que nous connaissons, — dont il peut être considéré comme le créateur. Ses connaissances, qui lui valurent les plus hautes distinctions de la part des corps savants de Belgique et d'Europe, s'étendaient aux domaines les plus variés : on lui dut même des travaux sur l'économie rurale et sur l'art vétérinaire ! Il mourut le 19 décembre 1858. Son fils, Edouard Morren (1833-1886) fut également un professeur réputé de botanique.

» Les végétaux fossiles extraits des terrains houillers de la province de Liège forment une collection des plus curieuses. MM. Sauveur ⁽¹⁾ et feu Courtois ⁽²⁾ y ont reconnu 91 espèces, dont plusieurs nouvelles. »

« Le *Jardin Botanique*, confié à la direction de M. le professeur Morren et aux soins de M. Deville, jardinier en chef, possède une serre chaude, deux serres tempérées de 100 pieds de longueur sur 28 de hauteur, deux autres petites serres, une orangerie de 150 pieds de longueur et une serre nouvelle de 94 pieds de longueur destinée aux cultures spéciales, comme les orchidées, dont on compte un bon nombre d'espèces récemment arrivées du Brésil, les fougères au nombre de 150 environ, etc. Cependant ces emplacements sont de beaucoup trop petits pour contenir les plantes actuellement existantes et celles qu'on se propose d'acquérir. Dans les serres, la plupart des pieds ont 20 à 25 pieds de hauteur, comme les *Sparmannia africa*, des *Dracaena draco*, des *Cactus peruvianus*, les *Bixa orellana*, les

(1) *Sauveur* (Toussaint-Dieudonné). Né à Liège en 1766. Ses parents le destinaient à l'ordre des Oratoriens, mais la révolution qui éclata en France changea sa destinée. Il avait entrepris des études de médecine à Paris, et il se trouva mêlé de très près aux événements. Il dut cependant quitter la France en 1792. L'année suivante, il était reçu docteur en médecine à Utrecht. Peu après, il s'installa pour de bon dans sa ville natale. La réputation qu'il y acquit lui valut, quand on ouvrit l'université de 1817, d'être élevé sans transition aucune à la dignité de premier « recteur magnifique ». Il professa la pathologie médicale. Chose curieuse, et qu'on n'a pas su expliquer, quand l'Université fut installée de nouveau en 1835, son enseignement fut rayé du programme des cours ! Sauveur fut néanmoins émérite peu après. Il mourut en janvier 1838.

(2) *Courtois* (Richard-Jos.). Il est né à Verviers en 1806. A l'âge de 16 ans, en 1822, il obtint le prix de botanique sur la question posée par la Faculté des sciences physiques de l'Université de Gand. Il poursuivit des études de médecine, qui lui firent obtenir le diplôme de docteur à l'âge de 19 ans. Aide du médecin Lejeune, il aborda, c'était en 1825, un travail approfondi sur la flore belge en plantes sèches. Deux ans après, Lejeune et Courtois firent paraître en collaboration le *Compendium florae belgicae*, en 3 volumes (le 3^e ne put être édité qu'après la mort de Courtois). Celui-ci, on l'a vu précédemment, devint sous-directeur de l'actuel Jardin botanique. En janvier 1834, il se voyait chargé provisoirement, du cours de botanique à l'Université. Malheureusement, sa santé étant ruinée par le travail, il s'éteignit le 14 avril de l'année suivante : il n'était âgé que de 29 ans.

Sicca disticha, le *Mystus coriacea*. Le *Pandanus odoratissimus* est magnifique. Le superbe *Cactus grandiflorus* et la *Vanille* y portent fleurs toutes les années et c'est dans les serres de Liège que la vanille, fécondée artificiellement, a, pour la première fois sur le continent européen, porté des fruits plus beaux qu'en son pays natal; la plante en est encore couverte cette année. Les serres et l'orangerie comptent près de 2000 espèces parmi lesquelles trente palmiers. Le jardin de pleine terre, classé d'après la méthode naturelle de Jussieu, le seul en Belgique qui offre cet avantage, renferme aujourd'hui plus de 3500 espèces. L'emplacement est trop exigu pour contenir les nouvelles acquisitions. Parmi les donateurs du jardin, on doit signaler à la reconnaissance des Liégeois feu Mme la Vicomtesse Vilain XIII, MM. Max Lesoinne ⁽¹⁾, Bellefroid, Van Hulst, Lejeune de Verviers, Morren, Jacob-Makoy ⁽²⁾, Legraye, Stephens, Michel, Detrootz, Verschuffelt de Gand, feu Courtois et feu Gaède, et parmi les étrangers S. A. le prince Maximilien de Neuwied, le général de Goedeke, MM. Blume, Neu Von Esenbeeck, C. L. Treviranus, Mirbel, Reinwardt, Decaisne, etc. »

F. MAGNETTE.

⁽¹⁾ *Lesoinne* (Max). Né à Liège, en 1803. Lecteur à l'Université, en 1828. Professeur extraordinaire en 1835 et ordinaire en 1841. Il enseigna la métallurgie et la docimasia, deux cours qu'il créa quand fut instituée l'Ecole spéciale des mines.

⁽²⁾ *Jacob-Makoy* (1790-1873). C'est lui qui créa les premières serres modèles que Liège ait construites. « Il devint, dit Alph. Leroy, le premier jardinier du con- » tinent, et il répandit ses produits dans les deux hémisphères ». Il a été, avec Courtois, fondateur de la Société d'horticulture de Liège (1830).



Buste de Firdousi par Abol-Hassan Sadighi

Le millénaire de l'Homère persan

Cette année, la Perse fête le millénaire de la naissance de son plus grand poète.

Sa Majesté le Chahinchah Pehlevi a fait restaurer, à Tous, le tombeau de Ferdauci, et un sculpteur persan, Aboul Hassan Sadighi — élève de l'artiste bien connu Kamâl el Moulk — a exécuté un buste du poète.

Cette œuvre, d'une très belle inspiration, a déjà sa légende : feu Adîbî Pichavari, excellent poète persan moderne, a eu un songe, au cours duquel Ferdauci lui est apparu. Le lendemain matin, Adîb rendit visite au sculpteur et voyant le buste, s'écria avec émotion qu'il représentait fidèlement le grand poète épique, tel qu'il l'avait vu en rêve.

Pour l'inauguration du monument élevé au grand chantre des gloires de son pays, le Gouvernement persan a invité, à Téhéran, les orientalistes européens ; à cause de la longueur du voyage, une soixantaine seulement d'entre eux ont profité de cette invitation.

D'autre part, les diplomates persans accrédités auprès des principaux chefs d'Etat d'Occident ont organisé, dans le pays de leur résidence, des solennités pour glorifier l'illustre Homère persan.

C'est ainsi qu'avec l'autorisation du Ministre de Perse à Bruxelles, Son Excellence Hassan Gaffary, en la grande salle des fêtes du Palais des Académies, eut lieu, le samedi 8 décembre, à trois heures, une séance solennelle.

Le Comité organisateur de cette cérémonie était composé comme suit :

Président :

M. le Sénateur CARNOY, Professeur à l'Université de Louvain.

Membres :

M. BRICTEUX, Professeur à l'Université de Liège (ancien résident en Perse);

M. DAULATABADI, Homme de Lettres;

M. Maurice DE COCK, Président de la Société Royale de Géographie d'Anvers;

M. Henri GRÉGOIRE, Professeur à l'Université de Bruxelles;

M. G. van LANGENHOVE, Professeur à l'Université de Gand;

M. Louis DE LA VALLÉE POUSSIN, Membre de l'Académie Royale de Belgique, Président de la Société Belge d'Études Orientales;

M. Lambert MOLITOR, Ancien Administrateur-Général des Douanes de Perse;

M. le Lieutenant-Général NEEFS, Président de la Société Royale de Géographie de Bruxelles;

M. Jacques PIRENNE, Professeur à l'Université, Secrétaire de l'Institut Oriental de l'Université de Bruxelles;

Secrétaire-Général :

M. le Lieutenant-Général PONTUS, ancien Président de la Société des Langues Orientales du Cercle Polyglotte de Bruxelles.

Secrétaire :

Mlle VAN BOMBERGEN, Trésorière de la Société Belge d'Études Orientales.

Sa Majesté le Roi Léopold III avait daigné Se faire

représenter par un de Ses Aides-de-Camp, le Lieutenant-Général NUYTEN.

Devant une assemblée aussi nombreuse que brillante, où l'on remarquait plusieurs diplomates et beaucoup de membres des colonies persane et arménienne, M. HIERNAUX, Ministre de l'Instruction Publique a, en excellents termes, prononcé une intéressante préface et a présenté au public, M. le Professeur BRICTEUX, Professeur à l'Université de Liège et Président de l'Institut Oriental de la dite Université, qui était chargé de faire connaître aux auditeurs Firdausi et son œuvre. Nous reproduisons plus loin le discours du professeur.

La séance académique s'est terminée par une allocution de remerciements de Son Excellence le Ministre de Perse.

L'élégance de ses paroles a charmé — mais non étonné — ceux qui connaissent cet éminent diplomate; S. Exc. M. GAFFARY a su, en effet, se concilier la sympathie de tous les Belges qui ont eu l'honneur de l'approcher.

**Discours prononcé au Palais des Académies
à Bruxelles, le 8 décembre 1934, lors de la
commémoration solennelle du millénaire de
Firdousi**

Monsieur le Représentant de Sa Majesté,
Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Il y a huit ans, l'Occident tout entier, oubliant ses rancunes et ses inquiétudes, célébrait, avec un enthousiasme

unanime, le centenaire de Beethoven, son plus grand génie musical; puis il y a deux ans à peine, Goethe, ce grand Européen, ce type accompli de l'homme moderne, était l'objet des mêmes honneurs. Spectacle étonnant et consolant en vérité, que cet hommage rendu à deux princes de l'art par tant de peuples étroitement dépendants les uns des autres dans leur vie économique, mais en proie à la discorde la plus sauvage que le monde ait jamais connue.

Mais combien plus merveilleux encore est l'événement qui marquera cette année 1934, et qui nous rassemble aujourd'hui ! Ce n'est plus l'Occident seul, c'est l'univers entier qui est d'accord pour acclamer un de ses plus puissants génies, lequel, chose plus extraordinaire encore, est un homme d'Orient, le plus grand poète, sans doute, de la Perse et, en général, des pays d'où nous vient la lumière.

Nous sommes surpris de voir ainsi à l'ordre du jour cet antique Iran qui, pendant plusieurs siècles, a sommeillé, délaissé, à l'écart des grandes routes du commerce et du tourisme, cependant que l'Occident peinait sans relâche pour réaliser ces conquêtes prestigieuses qui font justement sa gloire, mais ne lui ont point donné le bonheur. La Perse, d'autre part, même aux époques les plus mornes de son histoire, n'a jamais perdu le souvenir de ses grandeurs passées, des âges, lointains ou proches, où, gouvernée par les dynasties illustres des Achéménides, des Sassanides, des Grands Sophis, elle tenait tête victorieusement aux grands empires voisins. Ce pays, qui a connu tant d'alternatives de faiblesse et de puissance, attendait une nouvelle résurrection dont l'heure vient, semble-t-il, de sonner pour lui, grâce au monarque plein d'énergie et de haute raison qui préside à ses destinées. Or, si les Persans, fiers de leur passé, ont gardé la foi dans l'avenir, c'est à Firdousi qu'ils le doivent, à ce grand écrivain, à ce très grand homme dont nous commémorons le millénaire.

La Perse occupe une place à part dans le monde musulman. Dans les autres pays de l'Afrique du Nord et de l'Asie antérieure, l'adoption de la religion de Mahomet — dont l'action est si profonde parce qu'elle règle, dans leurs moindres détails, tous les actes de la vie du croyant — marque une rupture complète avec la tradition. Le vieil Iran a su résister à cette influence écrasante. On sait qu'il a imposé à l'Islam une forme nationale, le Chiïsme, qui a été pour la Perse le ciment d'une unité parfaite, malgré la multitude de races qui habitent ses plaines et ses montagnes.

La conquête mahométane a, d'abord, amené tous les convertis, en Perse comme ailleurs, à employer la belle langue arabe dans la vie religieuse, dans l'administration, dans le domaine scientifique et littéraire, et ce sont des Persans surtout, les Avicenne, les Tabari et tant d'autres, qui font la gloire de la littérature d'expression arabe. Cet idiome jouait, dans le monde musulman, le rôle qui fut longtemps dévolu chez nous au latin.

Pas plus que le souvenir d'un passé brillant, l'usage de la langue nationale ne s'était perdu en Perse. Et quand, peu à peu, le pouvoir central des Califes de Bagdad s'affaiblit par suite de l'immensité excessive de l'empire, les provinces orientales, c'est-à-dire l'Iran, reconquirent leur indépendance, ne gardant envers les souverains Abbassides qu'une vassalité purement nominale.

La première dynastie indigène apparut dans la Transoxiane; ce furent les Samanides, dont le règne remplit, à peu près exactement, le dixième siècle de notre ère.

C'est alors, il y a mille ans, que naquit dans la banlieue de Tôûs, grande ville aujourd'hui disparue dont les ruines subsistent au Nord-Ouest de Mechhed, Aboul Qâssime,

destiné à immortaliser son nom de plume, Firdousi ou, plus exactement, Ferdaucy, le « Paradisiaque » (1).

Il appartenait à la classe des *dibqâns*, propriétaires ruraux qui faisaient eux-mêmes valoir leurs terres. Ces hobereaux étaient, avec les *mobeds* ou mages, prêtres de la religion zoroastrienne encore nombreux alors, l'élément le plus attaché aux antiques traditions et au regret du passé.

Animé d'un patriotisme ardent, Firdousi conçut, à l'entrée de l'âge mûr, le projet de mettre en vers l'histoire de la Perse depuis les origines du monde. Dans sa pensée, son poème ne devait donc pas, quant au fond, être une œuvre d'imagination, mais le récit véridique des annales de sa patrie. Il employa son imagination brillante à broder fidèlement le canevas fourni par un « Livre des Seigneurs » rédigé par les historiographes sassanides puis traduit en arabe, et complété par les récits de ses amis les *mobeds*. Originaux et traductions de ces sources sont depuis longtemps perdus, et sans Firdousi, il ne serait resté des gloires anciennes de son pays que de rares fragments recueillis par les historiens arabes et connus seulement de quelques érudits d'Orient et d'Europe. Or, le *Chah Nameh* ou « Livre des Rois » de Firdousi a acquis une telle popularité que ses récits, en partie légendaires pour nous, mais authentiques et combien vivifiants pour les Persans qui les lisent et les entendent chanter, ont conservé le souvenir vivace de la grandeur iranienne dans toutes les classes de la nation. On voit quels titres immenses a le vieux poète à la reconnaissance de ses compatriotes. Il ne fut pas seulement un grand poète, il est resté le grand éducateur de son peuple. C'est grâce à lui que le flambeau de l'amour de la patrie a été transmis de génération en génération.

(1) Je préfère conserver l'orthographe traditionnelle « Firdousi », qui a acquis droit de cité en français. Je sais bien qu'elle ne rend pas exactement la prononciation persane, mais Ferdaucy, affectionné par nos amis persans, ne le fait pas non plus.

Il n'est pas seulement le premier grand nom, parmi tant d'autres, de la littérature persane moderne; il est encore, et surtout, le dernier poète de la Perse antéislamique.

Vivant à une époque où n'existaient ni l'imprimerie, ni les droits d'auteur, et obligé de négliger ses biens pour se consacrer à son entreprise, il avait besoin d'un mécène. Le Chah Nameh, en effet, compte environ cent dix mille vers de onze syllabes et sa rédaction dura trente-cinq ans : exemple merveilleux d'une longue persévérance dans la réalisation d'un grand dessein.

La dynastie samanide étant déchuë, Firdousi alla chercher fortune dans l'Afghanistan actuel, à la cour de Mahmoud le Ghaznévide, fils d'un aventurier fondateur d'un vaste empire longtemps glorieux. D'abord bien accueilli, notre héros finit par se brouiller avec ce Napoléon turc. Sans doute s'aliéna-t-il la bienveillance du sultan, sunnite farouche, en proclamant avec une franchise louable, mais malhabile, ses convictions chiïtes. De plus, il trouva insuffisante la récompense attribuée à son long labeur.

Aussi, pour annuler les panégyriques adressés à son protecteur à plusieurs endroits du Livre des Rois, composa-t-il une satire cinglante dont je voudrais vous lire quelques vers que j'ai traduits fidèlement, en négligeant la rime qui m'aurait obligé à trop de trahisons, mais en décalquant le rythme. Je crois, en effet, qu'un poète est fait pour qu'on l'entende et non pour qu'on parle de lui.

Passages extraits de la satire contre le Sultan Mahmoud

.....
Si la postérité plus tard te condamne,
Sache bien que c'est moi qui l'aurai voulu;
Car moi, Firdousi de Toûs, je le proclame,
Je n'ai pas dédié mon livre à Mahmoud.
Lui, qui ne sut apprécier mon poème,
N'aura pas à compter sur l'aide du ciel.

.
L'hommage que jadis t'avais adressé
Sera ton seul titre de gloire en ce monde.
Les plus grands édifices tombent en ruine
Sous l'effet de la pluie, du soleil ardent,
Mais mon poème est un monument grandiose
Qui toujours bravera des temps les outrages.
Mes vers ont fait du monde un vrai paradis (1),
Nul devancier n'égala mon éloquence.
J'ai bien peiné ces trente longues années
Ressuscitant la Perse en son pur langage (2).
Si le roi n'était guidé par l'avarice,
Il m'offrait près de lui place sur le trône.
Mais mon talent était hors de sa portée;
N'ayant point des aïeux porteurs de couronnes,
Ne sut apprécier les grands sentiments.
S'il avait eu lui-même un roi comme père,
Il eût orné mon front d'un beau diadème.
S'il avait eu pour mère une grande dame,
J'étais noyé dans l'or jusqu'aux deux genoux.
N'ayant point de grandeur dans son ascendance,
Il ne pouvait souffrir des grands mon éloge.
.

Déjà à Ghazna, et probablement ailleurs, Firdousi s'attira aussi des persécutions par ses relations amicales avec les adeptes du zoroastrisme, cette belle religion si sage et si philosophique. Dans son œuvre, il ose, à plusieurs reprises, — audace inconcevable aujourd'hui ! — exprimer sa sympathie pour le mazdéisme. Un exemple suffira :

Ils furent devant Dieu toute une semaine,
Ne vois en eux des adorateurs du feu.
Le feu remplissait l'office du *mibrâb*.

(1) Allusion à son pseudonyme.

(2) Le poète veut dire qu'au lieu d'écrire en persan mélangé de mots arabes à peu près dans la même proportion que l'anglais est envahi par les mots romans, il s'est astreint à écrire en pur, iranien.

Le *mibrâb* est la niche ou autel vers laquelle les Musulmans se tournent pour prier.

Le Chah Nameh, c'est donc l'histoire de l'Iran depuis la création. Firdousi chante d'abord des héros d'origine mythique, dont les plus célèbres sont Djemchîd et Féridoûn. Djemchîd est vaincu et mis à mort par l'affreux Zohak, suppôt d'Ahrîman dont les épaules, aux endroits baisés par le démon, portent d'horribles serpents qu'il doit repaître de cervelles humaines. Après un règne de mille ans, il est renversé par Féridoûn qui l'attache, nouveau Prométhée, sur un rocher au sommet du volcan Demavend, par des clous qui lui transpercent le crâne.

Le bon roi Féridoûn a l'idée funeste de partager le monde entre ses trois fils. Jaloux de leur cadet Iredj, qui a obtenu la plus belle part, l'Iran, ses deux aînés, Salm et Tour, l'assassinent lâchement. De là cette guerre perpétuelle entre l'Iran et le Touran, qui est comme une transposition sur le plan terrestre de la lutte zoroastrienne entre les deux grands principes qui se disputent la domination du monde : Ormuzd, dieu du bien et de la lumière; Ahrîman, démon du mal et des ténèbres.

Chargé par le vieux roi de prendre le talion du meurtre d'Iredj, son fils Minoutchihr mène à bien sa terrible mission et envoie à Féridoûn un messenger qui lui apporte à la fois un bulletin de victoire et, trophée effroyable, la tête de son fils, le prince Tour :

L'envoyé s'avança, le rouge au visage,
Les yeux mouillés de larmes devant le roi,
Se demandant comment poser à ses pieds
La tête de son fils, l'empereur de Chine;
Car un fils a beau manquer à ses devoirs,
Le cœur de son père est meurtri par sa mort.

Mais le crime était grand et sans nulle excuse
Et le vengeur était un jeune héros.
L'envoyé s'avança donc bien hardiment
Et déposa la tête aux pieds du vieux roi.
Et Frédoûn appela sur son petit-fils
Minoûtchichr la bénédiction divine.

Est-il possible de ramasser en quelques vers plus d'émotion et de grandeur ? Cette simplicité, cette noblesse vraiment sophocléennes sont caractéristiques du génie persan sous sa forme la plus pure et la plus haute, tel qu'il apparaît dans la proclamation de Darius gravée pour l'éternité dans le rocher de Bissoutoûn, dans le palais des grands rois à Persépolis, dans le portail majestueux du palais de Ctésiphon, qui se dressent dans le désert comme des souvenirs imposants de la puissance iranienne ; et aussi dans le paysage persan aux lignes pures, aux couleurs claires, aux horizons majestueux, si merveilleusement évoqués dans les chefs d'œuvre de cette peinture persane naguère révélée au monde étonné dans l'exposition de Burlington House, à Londres (1).

La noble simplicité de l'art de Firdousi, où la beauté est dans les idées et non pas dans les mots et les vains artifices, fait que son œuvre peut se traduire sans grand dommage, tandis que de longues études sont nécessaires pour apprécier le charme, d'ailleurs exquis, de ses grands rivaux dont les noms sont pourtant mieux connus, tels Hafiz et Sadi.

On peut aborder la lecture du Chah Nameh sans aucune préparation. Firdousi est un de ces rares écrivains, représentants de l'idéal classique sous sa forme la plus haute, dont les œuvres sont accessibles à tous les lecteurs, quels que soient leur âge, leur nationalité, leur degré de culture, et qui ne peuvent jamais dater, qui resteront éternellement

(1) Voir le *Bulletin des Amis de l'Université de Liège*, n° de janvier 1932, pp. 33-42.

jeunes, parce qu'ils s'inspirent des grands sentiments essentiels qui animent et intéressent tous les hommes.

Un poème aussi considérable, dont la matière remplit une quinzaine de volumes de format ordinaire, n'est pas destiné, bien entendu, à être lu d'un bout à l'autre. C'est une suite d'épisodes variés dont chacun peut former un tout indépendant, et qui ne sont reliés que par les deux grandes idées qui font l'unité du poème : l'exaltation de la patrie et la lutte incessante entre l'Iran et le Touran. A cet égard encore, le Livre des Rois occupe une place de choix : c'est un de ces rares ouvrages qu'il suffit d'ouvrir à n'importe quelle page pour être aussitôt intéressé, conquis et charmé.

Parmi les plus belles histoires du Chah Nameh, citons une idylle d'une fraîcheur délicieuse ⁽¹⁾, les amours de Zal et de Roudabeh, Roméo et Juliette à la destinée moins tragique que celle des héros shakespeariens, car, après quelques tribulations, ils se marièrent et eurent, sinon beaucoup d'enfants, du moins un fils qui en valait, du reste, plusieurs : c'est Roustem, né par l'opération césarienne, type parfait du héros populaire, bon géant invincible, gros mangeur et grand buveur, dont les exploits variés remplissent plus du quart du Livre des Rois.

Célèbre est sa lutte avec son fils Sohrab, qu'il ne connaît pas et tue en combat singulier. Elle a inspiré plusieurs écrivains occidentaux — on sait, d'autre part, que Richard Wagner pensa un jour à chercher des sujets de drames lyriques dans le Livre des Rois.

Je cède ici la parole au poète, qui va nous narrer l'aventure d'où naquit Sohrab, la première rencontre et le dernier combat du père et du fils :

(1) Dont une traduction intégrale en vers blancs a paru dans le numéro du *Flambeau* de janvier 1935.

Extraits de l'histoire de Roustem et Sohrab

Visite nocturne de Tehmîneh, fille du roi de Semengan, à Roustem

Quand un tiers de la nuit se fut écoulé,
L'étoile du matin venant de paraître,
Sur un ordre donné bien discrètement,
De Roustem on ouvrit doucement la porte.
Une esclave, une lampe ambrée à la main,
Vint, en se dandinant, près du lit du preux.
Sur ses pas s'avancait une autre beauté
Au teint resplendissant comme un vrai soleil :
Ses sourcils, deux vrais arcs; ses tresses, lassos;
Sa taille rappelait le svelte cyprès;
La couleur du rubis brillait sur ses joues.
Comme un cœur serré d'amant petite bouche.
Vif était son esprit, son corps était pur,
Paraissant exempt des souillures terrestres.
Aux lobes roses des petites oreilles
Coquettement pendaient jolis anneaux d'or.

Roustem, émerveillé de l'apparition,
Invoqua du ciel les bénédictions :
« Quel est ton nom, dit-il, ô belle inconnue !
Et que cherches-tu donc dans la nuit obscure ? »

Elle lui répondit : « Je suis Tehmîneh
Au corps affaissé sous le poids du chagrin.
Du roi de Semengan suis la seule fille,
Descendant des lions et des léopards.
Il n'est prince, en ce monde, digne de moi,
Peu d'êtres comme moi sous le firmament.
Nul homme ne m'a vue en dehors du voile,
Et nul, jamais, n'ouït le son de ma voix.
Des récits merveilleux, pareils à des fables,
Ont porté jusqu'à moi ton nom, tes exploits.
Tu ne crains, ce dit-on, ni lions ni divs,
Tant ta main est rapide à les mettre à mort.

Tu traverses, la nuit, tout seul les déserts
Sans même redouter d'y dormir sans garde.
Tu rôties pour toi seul un onagre entier
Et fais gémir les airs au choc de ton glaive.
La peur fait éclater le cœur du lion,
Quand il voit ta massue au combat briller.
Aveuglé par l'éclat de ton cimenterre,
L'aigle fier, sur sa proie n'ose plus s'abattre.
De ton lasso, tout fauve porte la trace;
Ta lance fait pleuvoir du sang des nuées. »
« Voilà ce qu'on m'a dit, vantant ta prouesse.
Souvent d'étonnement j'ai mordu ma lèvre.
J'ai souhaité de voir ton bras, ta poitrine.
Le Très Haut m'exauçant, te voilà notre hôte
Et je me donne à toi, si tu veux me prendre.
Sinon ne me verra nul être vivant.

» Pense à ce que j'ai fait par amour pour toi :
La passion dans mon cœur tua la raison.
Peut-être Dieu voudra que de toi me naisse
Un enfant comme toi, futur champion,
Héritant de son père et force et courage,
Protégé de Saturne et du beau soleil. »

Le discours de la belle atteignit son but
Et Roustem l'écouta plein d'attention.
Le héros fit venir un savant mobed
Pour demander au roi, de sa part, sa main.

Première rencontre de Roustem et de Sohrab

Quand Roustem vit Sohrab, ce bras, cette épaule
Et cette ample poitrine égale à la sienne,
Il lui dit : « Tirons-nous tous deux à l'écart. »
Et Sohrab répondit : « Marche, je te suis.
Tous deux, au même lieu, dignes l'un de l'autre,
D'Iran ni de Touran n'avons besoin d'aide.
Toi et moi, c'est assez pour un beau tournoi.
Mais ta place n'est plus au champ de bataille,

Un seul coup de mon poing, et c'est trop pour toi.
Tu es de haute taille et large encolure,
Mais, quand même, les ans ont agi sur toi. »

Roustem dévisagea l'altier jouvenceau,
Son épauLe et sa main, ses longs étrièrs.
Il lui dit doucement : « Tendre dameret,
La terre est sèche et froide, et l'air mol et chaud.
Je suis vieux, j'ai pris part à moultes mêlées,
J'ai couvert bien des lieux de débris d'armée,
Plus d'un div a péri par ma main occis,
Et jamais nulle part n'ai connu défaite.
Si tu restes vivant, n'aie peur d'aucun monstre;
La mer et la montagne m'ont vu combattre.
Et, quant aux Touraniens et à leur élite,
Ce que j'en ai fait, les étoiles l'ont vu.
Ma bravoure a soumis à mes pieds le monde,
Et, vraiment, de te voir, mon cœur s'apitoie.
J'aurais peine à trancher ton beau col si blanc,
Le Touran, te perdant, perdra sa parure,
L'Iran même n'a rien de pareil à toi. »

L'impétueux Sohrab, entendant ces mots,
Sentait son cœur ardent palpiter plus fort.
Il lui dit : « Permets-tu que je t'interroge,
Car je veux savoir si mon penser est vrai ?
De grâce, informe-moi de ton ascendance
Et puissent tes paroles causer ma joie.
Un doux pressentiment dit : « Tu es Roustem,
Petit-fils de Nirem de haute lignée. »

Mais l'autre répondit : « Je ne suis Roustem,
Et je n'ai pour aïeux ni Sâm ni Nirem.
Roustem est grand champion, moi simple soldat.
Je n'ai ni son bonheur, son rang ni sa gloire. »

Les espoirs de Sohrab furent donc déçus,
Et le jour éclatant fut noir à ses yeux.

.

Le drame final

De nouveau leurs coursiers furent entravés,
Et le destin fatal plana sur leurs fronts.
Pour la lutte tous deux bientôt s'élançèrent
Et chacun saisit l'autre par la ceinture.
Mais le bras de Sohrab, naguère si fort,
Semblait paralysé par la destinée.
Roustem, non sans regret, étendit le sien,
Et saisissant celui du tigre vaillant,
Il fit ployer le dos de son adversaire.
Son temps était venu, sa force épuisée,
Et Roustem l'abattit avec violence.
Mais, sentant qu'il ne resterait pas sous lui,
Vite il prit du fourreau son glaive acéré
Et perça sans pitié le sein du jeune homme.

Le blessé se tordit, poussant un soupir,
Et n'eut plus de penser pour bien ni pour mal,
Il dit : « Ce qui m'échoit n'est dû qu'à moi-même,
Le destin t'a donné tout pouvoir sur moi.
Toi tu es innocent; la voûte céleste
M'a d'abord élevé pour m'abattre enfin.
Les jeunes comme moi vont railler ma mort,
Voyant dans la poussière mon corps brillant.
Ma mère me dépeignit jadis mon père,
Et, le cœur, sans le voir, plein d'amour pour lui,
Je le cherchais partout pour voir son visage,
Et ce tendre désir m'a coûté la vie.
Quel dommage pourtant, qu'avant de périr,
Je n'aie pu seulement embrasser mon père. »

« Quant à toi, fusses-tu poisson dans les eaux,
Ou bien fantôme noir perdu dans la nuit,
Ou bien encore étoile au plus haut du ciel,
Mon père, où que tu sois, saura me venger,
En voyant à mon corps un tombeau pour lit.
Quelqu'un parmi les preux de mon entourage,
Un jour ou l'autre ira porter à Roustem



Roustem agenouillé devant son fils Sohrab qu'il a blessé mortellement
(d'après un Ms. persan du British Museum).

L'annonce du trépas de son cher Sohrab,
Mort misérablement en cherchant son père. »

A ce nom de Roustem, Roustem affolé,
Vit le monde à ses yeux tout enténébré;
Le corps anéanti, le cœur défaillant,
Il tomba sur la terre sans connaissance.
Puis, reprenant ses sens, dit à sa victime,
En poussant des soupirs et des cris de rage :
« Dis-moi donc, quel indice as-tu de Roustem ?
Dont le nom soit biffé parmi les illustres ;
Je suis Roustem, ô nom à jamais honni !
Puisse mon père Zâl célébrer mon deuil ! »

Il rugit, son sang bouillonnant dans ses veines,
S'arrachant les cheveux, clamant sa douleur.

Quand Sohrab vit Roustem ainsi désolé,
Il tomba d'abord, privé de sentiment,
Puis il dit : « Puisque donc tu es bien Roustem,
Quelle rage insensée a guidé ton bras ?
Que de fois je t'ai mis sur la bonne voie !
Tu n'as donc point senti l'amour paternel ?
De mon jeune corps blanc ôte la cuirasse,
A mon bras tu verras, noué, ton anneau ;
Pense à ce qu'un tel fils obtint de son père. »

« Quand le son du tambour monta de ma porte,
Ma mère, toute en larmes, vint près de moi,
Le cœur endolori de me voir partir ;
Elle mit à mon bras ce beau sceau d'onyx :
« C'est, dit-elle, un souvenir de ton cher père,
Garde-le, pour pouvoir t'en servir un jour. »
Il me sert enfin, mais, hélas ! quand je meurs,
Quand le fils périt par la main de son père. »

Quand Roustem vit le cachet révélateur,
Plein d'horreur, il mit sa tunique en lambeaux :
« Pauvre enfant, gémit-il, ô triste victime,
Vaillant, né pour la gloire et pour le bonheur ! »

» O, pourquoi rendre ainsi le mal pire encore,
Dit Sohrab, et succomber au désespoir ?
Que te sert d'appeler la mort sur toi-même ?
Ce malheur sans remède est l'œuvre du sort. »

La tragédie de Phèdre et d'Hippolyte a son pendant dans celle de Siyâvouch. Sa belle mère Soudabeh, dont il a repoussé les avances, le calomnie auprès de son père, l'irascible et déraisonnable Key Kâous et, pour se justifier, le malheureux prince subit victorieusement une terrible ordalie par le feu.

Les dynasties glorieuses et puissantes des Achéménides et des Parthes n'ont laissé que peu de traces dans la tradition persane. En revanche, les annales de la dynastie éminemment nationale des Sassanides sont racontées en détail avec une fidélité scrupuleuse. Dans son dernier tiers, l'épopée, de ce fait, dégénère en chronique rimée, mais la flamme du génie a encore parfois des sursauts de splendeur.

Ces quelques mots vous donnent une idée de la variété des sujets traités : avec les innombrables scènes guerrières où le vieil Homère persan sait éviter la monotonie, alternent des fraîches idylles, les superbes discours, les réflexions philosophiques, les descriptions de phénomènes naturels et même les apologues. Firdousi ne se cache pas derrière son œuvre et nous pouvons nous en féliciter. Ses nombreuses apostrophes au lecteur, à qui il fait ses confidences, apportent d'heureuses diversions et nous font chérir comme un ami le bon poète au grand cœur.

Le Chah Nameh brille au premier rang des chefs d'œuvre, non seulement de l'art oriental, mais de l'esprit humain, par la grandeur du dessein, l'éclat de l'imagination, et surtout par la hauteur morale incomparable. Chez Firdousi, le vers ne peut jamais se sentir « des bassesses du cœur ».

Un sentiment noble entre tous, qui souvent l'inspire, c'est l'amour de la patrie. Quand le vieux roi Touranien Efrâsyâb, près de succomber, perd courage, c'est son peuple même qui l'engage à la résistance : l'arrière tient bon !

Contemple cette armée encore admirable,
Tous ces jeunes guerriers bons pour le combat.
Pour sauver notre pays et nos enfants,
Mieux vaut abandonner nos corps au trépas
Que livrer la patrie à nos ennemis.

Les souvenirs d'hier et les menaces de demain nous font sentir la beauté de ces vers.

Comme vous tous, sans doute, je me suis demandé bien des fois si je servais l'humanité par mon travail. Un homme d'études, astreint et exercé à observer et à méditer, voit aussi bien que tout autre les misères de l'heure présente, et un clerc peut, sans trahir, rester un homme et un citoyen douloureusement inquiet par les problèmes, souvent imprévisibles et parfois insolubles, que nous ont légués les fatalités de l'histoire. On peut douter de l'intérêt de certains travaux scientifiques, car l'intérêt est chose toute subjective; mais ce qui est utile, ce qui est nécessaire, ce qui est un devoir, c'est de capter les rayons de la beauté éternelle quel que soit leur foyer d'émission, c'est de rendre hommage au génie quel que soit le terroir où il a poussé et d'accroître ce monde idéal où tous nous cherchons un refuge contre les laideurs et les tristesses de la réalité. Et le modeste orientaliste que je suis est heureux que ses études lui aient permis de participer à cette fête de l'esprit et de contribuer, dans une humble mesure, à propager, dans le temps et dans l'espace, la renommée du plus grand poète de l'Orient et d'un des plus illustres enfants d'un pays ami.

Un danger public

Le lecteur aura l'obligeance de nous pardonner ce titre. Il fait songer à l'un ou à l'autre des problèmes dont la gravité pèse à présent sur notre vie. Or, le mal dont nous désirons parler répandra certes beaucoup moins d'effroi. Mais ce mal règne depuis si longtemps, tant de personnes en portent la responsabilité, les conséquences en sont si déplaisantes et souvent si regrettables qu'il importe d'y parer de commun accord, quand il est en notre pouvoir de le faire.

Il s'agit de l'orthophonie et de la phonétique des empiriques. Le grand phonéticien français M. M. Grammont a intitulé l'un des chapitres les plus pénétrants de son beau livre (1) : *Le discrédit de la phonétique*. Outre les raisons très justes qu'il invoque, il aurait eu le droit de jeter l'anathème sur de pauvres gens profanant parfois inconsciemment une science et un art qu'ils ignorent.

En effet, la phonétique (ou l'étude des sons du langage), et l'orthophonie (ou l'art de bien prononcer) se comportent au XX^e siècle à peu près comme la médecine il y a cent ans et par delà. A ces époques lointaines, tout le monde pouvait pratiquer la médecine sans la connaître : les vendeurs de panacées gagnaient leur vie dans les foires ; le dimanche, les arracheurs de dents fonctionnaient sous l'œil impressionné

(1) *Traité de phonétique*, Paris, Delagrave, 1933, p. 3 et suivantes.

du garde-champêtre, avec accompagnement d'un orchestre de sauvages. Il y avait aussi les rebouteux, possesseurs de secrets magiques. Il en existe encore, en dépit de lois sévères; mais leur action est limitée, grâce à ces lois heureusement édictées dans l'intérêt de la santé publique. Hélas! que n'en va-t-il de même dans le domaine de l'orthophonie! Ici les lois d'interdiction n'existent pas; n'importe qui a le droit de se proclamer professeur de prononciation et de publier un *traité d'orthophonie*, un *Art de la parole*, un *Vade mecum du beau diseur*, etc... En un mot, en orthophonie, les rebouteux pullulent. A voir leur nombre, leur diversité, on évoque malgré soi les mendiants professionnels de l'*Opéra de quatre sous*, sortant en cortège; on se rappelle leur polymorphisme extraordinaire : de même, si l'on réunissait les orthophonistes d'occasion, on verrait assemblés des acteurs comiques, des acteurs dramatiques, des chanteurs, des cantatrices, des professeurs de français, d'anglais, d'allemand, des... Nous reviendrons plus loin à cette réticence.

Mais malgré notre insistance, le lecteur doutera peut-être de l'existence d'une cour des miracles aussi brillamment composée. Il se trouve tout de même, dira-t-on, parmi les personnes que nous avons énumérées, de hautes intelligences; y figurent en outre des gens de métier, tels les comédiens, qui font merveille sur le plateau. Ensuite, l'orthophonie, est-ce matière aussi difficile à comprendre, à exposer, à expliquer? Tous les hommes parlent après tout, et chacun de nous peut aisément savoir comment il parle.

A ces objections, qui sont de deux espèces, nous comptons répondre ci-après. On nous permettra seulement de commencer par la dernière : nous examinerons d'abord rapidement ce que c'est que l'orthophonie; puis nous verrons comment il arrive qu'on pèche à son égard, tout en croyant bien faire.

* * *

Non, l'orthophonie n'est pas une science difficile. Elle n'exige pas des connaissances nombreuses et profondes, ni en anatomie, ni en acoustique. Parler, c'est en premier lieu *souffler*, c'est-à-dire expulser de l'air des poumons et le faire sortir par la bouche. Rien que ce passage constituerait un son, que les Liégeois connaissent, ainsi que les Germaines, et que nous écrivions par une *b*, mais qui, ne l'oublions pas, n'est pas français; car en français de France on ne dit pas la *bache*, mais *la ache*, comme on dit *la (h)aine*, etc.

En fait de langage, l'homme possède mieux que cette expiration : il jouit en effet du pouvoir de former des voyelles, en nombre indéfini; chaque langue n'en emploie qu'un certain nombre. Comment les produit-on? Encore en expulsant l'air des poumons; mais en même temps, sur le passage de l'air à travers le canal de la parole, c'est-à-dire des poumons aux lèvres, à l'endroit que nous appelons la gorge, et où se trouve le larynx, il se passe un phénomène très important, qui donnera au souffle une sonorité que l'*b* ne possède pas d'ordinaire. En effet, dans le larynx, il y a des replis que l'on peut rapprocher l'un de l'autre et qui, sous l'effet du souffle venant des poumons, se mettent à vibrer, comme des cordes de violon. On appelle ces replis des cordes vocales, ce qui ne veut pas dire qu'ils soient des cordes; mais il importe peu : une chose suffit au profane, c'est de savoir que du larynx *des vibrations* sortent à volonté, et frappent l'oreille des auditeurs. On peut s'en persuader mieux que par un acte de foi pur et simple : il est aisé de percevoir ces vibrations. Plusieurs moyens sont à notre portée : on sentira le mouvement vibratoire en touchant le larynx, lorsqu'on prononce la voyelle écrite *ou* en français. On prendra soin de la prolonger, pour l'étudier à l'aise, ou bien on la prononcera en se bouchant les oreilles : les

vibrations se répercutent dans la tête, et l'on perçoit alors un fort bourdonnement sourd. Nous aurons besoin bientôt de revenir à ces vibrations. Tenons-nous en un instant aux voyelles. Puisqu'elles sont toutes pourvues des vibrations du larynx ⁽¹⁾, comment se différencient-elles, comment ne ressemblent-elles pas l'une à l'autre ?

L'explication est simple. Point n'est besoin d'être musicien pour savoir que, quand on adapte à n'importe quel instrument à vent, supposons une trompette, des pavillons différents, c'est-à-dire plus grands ou plus petits, la résonance du son en sera chaque fois modifiée. Or, chacun de nous dispose d'un pavillon résonateur : c'est notre bouche, par où l'air passe et sort, ainsi que passent les vibrations du larynx. On n'alléguera pas que cette bouche reste toujours la même, car elle se modifierait, si l'on voulait, pour ainsi dire à l'infini, parce qu'elle contient des parties extrêmement mobiles. Tout d'abord elle peut s'ouvrir plus ou moins, par le jeu de la mâchoire inférieure : regardez votre bouche en articulant les voyelles *a*, *i*. Elle peut s'allonger ou le contraire, par l'avancement ou le retrait des lèvres : voyez le jeu de celles-ci quand vous prononcez l'une après l'autre les voyelles *i*, *u*, *ou*. De plus, la bouche contient l'instrument merveilleux qu'est la langue : chacune de ses parties, la pointe, le milieu, le dos, peuvent s'élever ou s'abaisser, et à des degrés différents, de façon à changer à chaque mouvement la résonance de la bouche. Pour produire notre voyelle *a*, la langue repose à peu près à plat sur le plancher de la bouche ; pour produire la voyelle *i*, il faudra élever la partie antérieure de la langue, la pointe restant abaissée derrière les dents inférieures.

Nous nous arrêterons un instant à cette voyelle *i*, pour remarquer l'importance des phénomènes de *résonance buccale*.

(1) Sauf dans la voix chuchotée, où les vibrations sont supprimées.

On vient de voir comment nous articulons l'*i*. Les Français procèdent de même, mais entre les deux *i*, le leur et le nôtre, on entend souvent une différence qui est en notre défaveur. Notre *i* est articulé avec la langue si peu relevée, avec des lèvres si peu rapprochées, si peu ramenées en arrière et si peu tendues que parfois notre voyelle *i* ressemble plutôt à un *é*, ou même à un *è* : *dix minutes* équivaut presque à *dé ménutes*, *cing mille francs* est entendu couramment avec l'apparence de *cing mèl francs*, etc... Nous n'avons pas de chance, car la voyelle *i* est précisément l'un des sons où se manifeste au suprême degré l'admirable netteté de la prononciation française. Les *i* du Parisien et surtout de la Parisienne sont d'une acuité extrême; ils doivent cette qualité à l'énergie et à l'exactitude de l'articulation de la langue et des lèvres. Voyez les lèvres serrées du Français qui vous quitte en disant : « Il est midi, bon appétit ! » — serrées sans exagération, — et comparez la sorte de moue avec laquelle certains des nôtres profèrent négligemment les mêmes mots. Nous savons donc ce qu'il faut faire pour nous corriger; nous devons améliorer dans notre articulation le jeu de la langue et des lèvres. Chacune des autres voyelles possède un signalement propre, qui permettra à l'orthoépiste de contrôler les voyelles d'autrui, et de donner, le cas échéant, les conseils appropriés.

Des voyelles, nous passerons tout de suite aux consonnes : aux ressources phonétiques recélées par la bouche, on verra quel appareil précieux elle constitue. Pour les voyelles, elle reste relativement assez ouverte; en rétrécissant à tel ou tel endroit de cette bouche le passage de l'air, *le frottement* produit le long des parois sera renforcé, assez pour créer un son nouveau, qui sera une consonne. Par exemple, une *s* : on entend un sifflement; il provient de ce que, la pointe de la langue étant fixée derrière les dents d'en bas, la partie d'avant de la langue s'élève et se rapproche

des dents des deux côtés de la mâchoire supérieure; il n'est laissé qu'un passage entre les incisives d'en haut et la langue, passage si étroit que l'air le traverse avec un frottement caractéristique : on le perçoit très bien, au point qu'on appelle très justement la consonne une *sifflante*. Notons que le sifflement est la seule chose entendue; le larynx, avec ses vibrations, n'est pas intervenu; les cordes vocales sont restées écartées et n'ont pas vibré. Tel est le signalement de la consonne *s*. Peut-on imaginer rien de plus simple !

Mais rien ne nous interdit de combiner les vibrations laryngiennes avec le sifflement buccal que nous venons d'entendre, car une fonction n'empêche pas l'autre, et si nous les associons, nous obtiendrons un *z*. L'articulation de la langue et des dents est du même genre que celle de l'*s*; mais le bourdonnement du larynx y ajoute une sonorité que l'on peut reconnaître; on percevra les vibrations par les procédés indiqués plus haut. En se bouchant les oreilles et en émettant successivement une *s*, puis un *z*, la différence apparaîtra.

Nous venons de rétrécir le passage de l'air au devant de la bouche; des rétrécissements sont possibles à d'autres endroits; ils distinguent de nouvelles consonnes, auxquelles nous ne nous arrêterons pas, pour signaler un troisième mode d'articulation buccale. Cette fois, au lieu de se borner à rétrécir le passage de l'air, nous établirons *une fermeture*, un barrage, en clôturant la bouche, par exemple en rapprochant les lèvres : telle sera formée la consonne *p*. A un moment donné, l'air chassé des poumons rompra le barrage des lèvres, et en sortant brusquement, il fera entendre une explosion, comme un sac de papier gonflé que l'on creve. Le sac gonflé n'avait pas de lèvres : nous lui en faisons en tapant fort dessus, et l'air détone par cette opération. Cette détonation, c'est tout ce qu'on entend

dans les consonnes explosives *p*, *t*, *k* (pour ces deux dernières, le barrage s'effectue, non avec les lèvres, mais en arrière, avec la langue). *P*, *T*, *K*, pas plus que *l's*, n'ont besoin des vibrations du larynx : l'explosion seule suffit à les distinguer. Mais nous pouvons, comme dans le cas du *z*, joindre le bourdonnement laryngien : alors, le *p* est remplacé par *b*; le *t* par *d*, et le *k* par *g*; les vibrations se font entendre pendant tout le temps qu'il faut pour opérer le barrage et l'explosion.

Nous sommes donc en présence de trois catégories différentes de sons : 1) les voyelles, riches du souffle frôlant légèrement les parois de la bouche, ainsi que des vibrations laryngiennes; — 2) certaines consonnes caractérisées par un resserrement du canal de la parole à un endroit donné (type *s* et *z*); — 3) certaines consonnes marquées par une explosion, succédant au barrage du canal (type *p* et *b*). Constatons que toutes les consonnes se présentent sous deux aspects, soit sans vibrations laryngiennes (on les appelle des *sourdes*), soit pourvues de vibrations (elles portent le nom de *sonores*).

Pour terminer la revue des principales richesses orthophoniques, il reste à citer une combinaison, ingénieuse, si l'on peut dire, non qu'elle ait le mérite d'être très musicale. Dans tout l'exposé précédent, le canal de la parole a suivi une ligne continue, depuis les poumons jusqu'à l'ouverture des lèvres; c'était un conduit unique, formé de la trachée-artère, du larynx, du fond de la bouche, appelé pharynx, et de la cavité buccale. Or, on sait qu'au-dessus de cette cavité, séparée d'elle par le palais dur et par le voile du palais, se trouve la cavité nasale, autrement dite les fosses nasales. Ces fosses communiquent avec l'arrière-bouche; ceux qui ont eu l'occasion de renifler quelque solution n'ignorent point par où descend le liquide, si on l'aspire avec énergie. Donc, à partir de l'arrière-bouche, commence

une bifurcation du canal de la parole : dans le pharynx s'embranchent un second conduit, qui passe au-dessus de la cavité de la bouche et qui aboutit aux narines. Lorsqu'on respire normalement, c'est-à-dire la bouche fermée, c'est par cet embranchement « nasal », comme on aurait le droit de le nommer, que passe l'air des poumons, et inversement l'air que l'on appelle du dehors. En général, quand nous parlons, la bouche est ouverte, et le canal nasal est fermé, par un moyen bien simple : le voile du palais et la luette, qui prolongent le palais dur, remontent et se collent en haut et au fond du pharynx, pour obturer le passage. Tous les sons que nous avons examinés jusqu'à présent supposent les fosses nasales ainsi clôturées d'un côté : l'air ne passe point par le nez, quand on prononce les voyelles *a, è, é, i,* etc., ainsi que les consonnes *s, z, p, t, k,* etc. Mais il n'en est pas de même des quatre voyelles du français *an, in, on, un,* que l'on dit voyelles nasales, et de trois consonnes, les consonnes *m, n, gn,* que l'on dit consonnes nasales : toutes les sept nécessitent le passage de l'air par le nez, en même temps que par la bouche. Il y a des langues, comme l'anglais et les idiomes germaniques, où, normalement, il n'existe pas de voyelles nasales. Au fond, si l'homme avait voulu, il aurait pu doubler toute la série des sons de son langage, en usant de la faculté de nasaliser chacun d'eux. Le faire eût été ramener le langage très près du parler désagréable des nasonneurs, qui, souvent, nasalisent tout leur discours, depuis le commencement jusqu'à la fin, en parlant du nez sans arrêt. Il est heureux que le français se soit contenté de ses quatre voyelles nasales, et que, sous ce rapport, il se soit montré moins généreux que le portugais ; cette langue possède cinq voyelles nasales, ainsi que des diphtongues du même type.

Nous sommes arrivé au bout de l'examen schématique des principales espèces de sons; nous avons vu les grandes différences physiologiques et acoustiques qui les séparent. En partant de ces principes élémentaires, on peut, sans gêne aucune, se livrer à l'examen particulier des sons. Ici nous nous permettons d'adresser une prière à nos lecteurs. Qu'ils veuillent bien décider, en leur âme et conscience, — comme on le demande aux jurés en cour d'assises, — si ces principes élémentaires et constitutifs de l'orthophonie sont difficiles à saisir? Y a-t-il dans cette théorie quelque notion complexe, abstruse, absconse, rappelant au profane, par le degré de l'obscurité, les mystères de la relativité? Avec un peu d'attention ne se rend-on point compte du mécanisme relativement simple des phénomènes de la parole? Les catégories en lesquelles ils se rangent ne sont-elles pas vraiment peu nombreuses? Nous serions, pensons-nous, aisément d'accord sur ce point.

Cependant, au risque de paraître perdre le bon sens, nous nous déjugeons tout de suite, en ajoutant la restriction majeure que voici. Certes, la base scientifique de l'orthophonie est d'une grande simplicité; mais la connaissance de cette base se réduit à une pure illusion, si l'on ne l'étaie pas solidement sur *l'observation* de soi-même ou d'autrui. Rien ne sert de parler du souffle, des cordes vocales, des variétés de l'articulation, si l'on n'examine pas souvent sur son propre gosier, sur sa bouche, sur ses lèvres, sur sa langue, chacun des phénomènes qui s'y opèrent, et si, grâce à cette inspection répétée, on ne se familiarise pas avec le jeu des organes. S'abstenir de cette étude pratique est aussi absurde que d'apprendre la médecine uniquement par la lecture des traités, si savants soient-ils. Imaginez l'insensé qui oserait immédiatement soigner les malades, sans avoir jamais fréquenté les cliniques, muni seulement des vérités consignées dans le texte mort des manuels.

Eh bien ! cette absurdité éclate chaque jour en orthophonie. Nous revenons à la première objection que l'on a pu nous faire, à savoir qu'il existe beaucoup d'orthépistes de profession, tels les comédiens, les orateurs. On suppose qu'ils sont les premiers à connaître les secrets de leur métier, les moyens de parvenir à bien prononcer et à bien dire. En réalité, ils en sont fort ignorants, sauf des exceptions extrêmement rares. Cela ne doit pas nous étonner : que l'on demande à un acrobate extraordinaire, — à Douglas Fairbank peut-être, — d'expliquer le mécanisme des tours prestigieux auxquels il se risque; adressez des questions du même genre à des gymnasiarques volants : on peut être sûr que leurs réponses seront évasives; elles ne nous apporteront aucune lumière. Au reste, ils auront vite fait de terminer leur enseignement théorique : ils grimperont aux trapèzes suspendus, ils opéreront sous nos yeux leurs voltiges, et en descendant, ils concluront : « Vous voyez comme cela se fait; je vous le disais : on monte et on s'élançe ».

Un défaut plus grave afflige les comédiens ou les diseurs dont il vient d'être question : ils ne se doutent pas de leur incompetence. Quand ils songent à écrire un traité d'orthophonie, ils n'éprouvent aucune appréhension. En effet, leur part personnelle sera des plus réduites; elle consistera en quelques anecdotes dont ils sont les héros, en quelques souvenirs; pour le reste, ils le puiseront dans les manuels antérieurs, bons ou mauvais, la plupart du temps imparfaits. C'est ainsi que les erreurs, les préjugés, les clichés obscurs acquièrent en orthophonie une sorte d'immortalité, tels que « parler dans le masque », « la voix sombrée », « l'émission distincte de l'articulation », etc. Dans ce domaine, on peut dire que le soleil tournera encore longtemps, très longtemps, autour de la terre.

Les comédiens et les diseurs ne sont pas les seuls cou-

pables. Nous aurions pu leur adjoindre plus haut des hommes de savoir, des lettrés de grand renom. Les uns et les autres se sont trompés pour la même raison : ils ont cru connaître et comprendre une science dont ils ne se méfiaient pas, et surtout, jamais ils n'ont songé à vérifier sur eux-mêmes l'exactitude des faits avancés et la justesse des formules. Ils associaient ainsi, malheureusement, à la candeur de l'ignorance, une présomption non moins naïve. Certaines traces de ces deux faiblesses resteront, hélas ! historiques. Le dommage ne serait que regrettable, si les enseignements erronés ou énigmatiques, propagés par de mauvais traités, n'exerçaient une influence néfaste : les patients achètent un de ces livres, souvent sur la foi d'une réclame intensive, au vu d'une recommandation officielle, d'un titre qui en imposent ; ils y cherchent la guérison d'un de leurs défauts, par exemple le bégaiement, le nasonnement ; au lieu du remède, ils trouvent une sottise habillée, qu'ils ne peuvent dépouiller de son voile. Ainsi échoue le traitement auquel, avec la joie de l'espoir, ils étaient décidés à se soumettre. Pis encore : ce mal en provoquera un second. De la lecture d'ouvrages d'orthoépique qui ne rendent aucun service, naît une défiance générale à l'égard de la science qu'ils ont la prétention d'enseigner. Puisque presque tout le monde parle de phonétique et d'orthophonie pour ne rien dire de juste ni de vrai, la conclusion s'impose : la faute n'en est-elle pas à la science elle-même des sons ? On comprend le jugement porté par M. M. Grammont, auquel nous avons fait allusion en débutant.

* * *

Notre devoir est à présent de fournir des preuves des accusations que nous avons portées. Il faudrait un livre pour les présenter jusque dans les menus détails, et touchant toutes les régions de l'orthophonie et de la diction. Nous

nous bornerons à choisir quelques exemples. D'une manière générale, les auteurs pèchent, soit par l'*inexactitude*, par la *fausseté* de leurs renseignements, soit par l'*obscurité* suspecte dont ils les enveloppent.

Citons d'abord quelques indications qu'on dirait astucieuses : il faut les deviner, mais non pas les comprendre; c'est impossible, et même dangereux, si la victime est un étranger qui les rencontre sur son chemin, qui a foi en elles et qui les prend à la lettre. Dans un manuel de prononciation datant d'il y a trente ans, employé pendant des années au Conservatoire Royal de Bruxelles, — on l'y emploie peut-être encore à présent, — il est dit (p. 44) que « l'Y a la valeur de deux I dans le corps des mots tels que : *pays*, *essuyer*, *moyen*, qu'on prononce *pai-i*, *essui-ié*, *moi-ien*. » Si l'on prend à la lettre l'indication première, on dira : *pa-i-i*, *essui-i-ier*, *mo-i-ien*. Heureusement, et à condition de connaître d'avance la prononciation courante, on entrevoit la vérité dans la graphie *pai-i*, etc.; mais il faut corriger, sans le savoir, l'explication; car si l'on s'obstine, au nom de la logique, à mettre deux *i* ou au moins un *i* (puisqu'il en faut deux d'après le livre) dans *essui-ié*, *moi-ien*, on dira *essui-i-é*, *moi-i-en*, ce qui ne vaudra rien. L'auteur ignorait la nature du son qui intervient ici. Ce n'était ni deux *i*, ni même un *i*, c'était simplement ce que l'on appelle souvent en phonétique un jod, autrement dit le son qui commence les mots *yatagan*, *yacht*, etc... *Pays* se décompose donc en *pè-yi*; *essuyé* en *essui-yé*, et *moyen* en *moi-yen*. L'auteur avait préparé et aggravé son erreur à la page précédente (p. 43), en disant que l'*i* et le *y* ne font qu'une voyelle, puisqu'elles ont le même son. Reconnaissons qu'en réfléchissant quelques instants à cette question enfantine, on peut découvrir la vérité, rien qu'en comparant les groupes *iyi* et *iii* : le premier contient un jod encadré de deux *i*; le second est un trio de voyelles *i*, se donnant fraternellement le bras.

Le *y* ou *jod*, dont il vient d'être question, a été la cause d'une foule d'autres erreurs. E. Faguet lui-même n'a pu échapper au piège. Dans une des consultations grammaticales et littéraires qu'il donnait avant la guerre (1), il disait du mot *famille* qu'il fallait le prononcer « à peu près comme s'il y avait trois *l* », et éviter de « prononcer comme s'il y avait *famyé* ». Nous devrions donc, s'il faut prendre au mot le grand critique, dire au moins *fami-l*, ou peut-être *fami-y*, avec un *jod* final, mais non *fami-y*, comme chacun parle.

A propos d'un autre sujet de discussion, sur lequel il ne peut exister aucun doute, un augure à demi officiel de l'orthophonie se permet d'exprimer une opinion réactionnaire au possible et condamnée par là-même à un échec. L'augure s'appelle cette fois M. Paul Landormy, qui, dans le *Figaro*, légifère à son tour en fait de prononciation française. A vrai dire, M. Landormy est musicologue; mais la musique et la parole, ce sont des sons, n'est-ce pas; n'aurons-nous pas mauvaise grâce à lui reprocher de s'occuper de prononciation? Ce serait cependant lui rendre service en ce cas-ci. M. Landormy est d'avis que l'on doit prononcer avec un *è* ouvert, et non avec un *é* fermé, les mots tels que *les, des, mes, tes, ses*, mots minuscules, mais extrêmement fréquents dans le français et qui joueront donc un rôle important dans la musique de la phrase. Or, en France, l'habitude est de prononcer ces mots, non pas avec un *è* ouvert, comme on le fait en Belgique, ni non plus avec un *é* nettement fermé, mais avec une voyelle moyenne qui se rapproche plus de l'*é* fermé que de l'autre. On entend à peu près *lés hommes, lés femmes, lés enfants*. On aura beau dire et beau faire, tous les conservatoires, toutes les académies et corps savants joindraient leurs

(1) Dans les *Annales Politiques et Littéraires* (31 août 1913).

protestations, ils n'enlèveront pas du parler de France cette caractéristique indéniable, vraie pour toutes les classes de la société. Si M. Landormy rêve de faire revivre la prononciation *mes, tes, ses*, etc., c'est que, sur la foi d'une tradition ancienne, on entend encore cette prononciation dans la bouche des tragédiens, des déclamateurs, soucieux de donner à leur débit une allure élevée, grandiloquente, majestueuse. M. Landormy ne demanderait pas mieux que de revenir à un usage du passé, maintenu artificiellement dans l'enseignement des conservatoires, et pour un minimum de personnes et de circonstances. C'est posséder sur le langage, sur son évolution, des idées surannées que d'espérer changer, par un simple vœu, une coutume absolument répandue, qui ne gêne personne, et contre laquelle on ne peut même pas recourir au secours fictif de l'orthographe : *mes, tes, ses*, ne portent pas d'accent dans l'écriture, ni grave, ni aigu.

Voici une faute bien connue chez nous, signalée par trois auteurs belges, tous professeurs de diction, l'un fonctionnant jadis au Conservatoire Royal de Bruxelles. Il s'agit de la prononciation défectueuse : elle est *venueve*, au lieu de *venu* tout court, comme disent les Français, en dépit de la terminaison féminine. Voyons la correction proposée. Pour bien articuler les *u*, il faut, d'après les auteurs, « une forte tension des lèvres, qu'on avance le plus possible ». Représentez-vous un Flamand, un Wallon obéissant à cette injonction énergique : ils se posent devant un miroir, font un vigoureux effort et aboutissent précisément au *u*, dont ils agrémentent à tort la voyelle *u*; ils le renforcent par devoir.

Les mêmes auteurs se sont occupés de l'accent du français. Dès la page 10, ils édictent une règle fondamentale sous le titre d'*Accent tonique*. « Si vous prononcez le mot *Paris*, disent-ils, c'est la *dernière syllabe* qui sonne le plus, qui a

le plus de *ton* si vous préférez. De même, si vous dites *Bruxelles*, c'est la syllabe *el* qui résonne le plus fortement. Prononcez ainsi un grand nombre de mots et vous verrez que l'*accent tonique se place toujours sur la dernière syllabe sonore* ». Voilà une règle *unique* qui remplira d'aise les étrangers. Au moins ils se sentent rassurés et défendus contre les hésitations qui les assaillent si souvent en fait de prononciation française. Mais pourquoi faut-il qu'à la page suivante (p. 11), les *Exercices réservés* à l'accent tonique débutent par cette phrase déconcertante : « La grammaire, la prosodie et l'usage fixent les règles ⁽¹⁾ relatives à l'accent tonique. L'application de ces règles offre une infinité de nuances que peuvent modifier les circonstances, les convenances, le caractère de celui qui parle, le milieu dans lequel il se trouve placé... ». Et à la fin de la courte page d'exercices où l'accent tonique se retrouve marqué *ne varietur* sur la finale de tous les mots, tombe une dernière remarque, où il est encore question « des mille nuances de l'accent français ». Songez à l'effarement du lecteur anglais, allemand, américain, et même belge ou français, titubant devant ce chaos de fantômes. Au fond, les trois auteurs ont lu quelque chose dans les livres, même dans des livres sérieux. Mais ils n'y ont vu que très peu de lumière; ils n'ont pu se retrouver dans une question cependant très claire. Ils s'absolvent eux-mêmes du reste, dès leur avant-propos (p. 6), en déclarant inutile « d'alourdir leur ouvrage de notions de phonétique et d'orthophonie ». C'est moins que tout cela qu'il fallait : ils auraient dû au préalable acquérir ces notions, avec la netteté et la précision indispensables à des professeurs de prononciation et de diction ⁽²⁾.

(1) Remarquez le pluriel !

(2) Le manuel ci-dessus est chaudement recommandé par le *Journal des instituteurs*, du 22 octobre 1932.

Nous venons de voir l'orthophonie se perdant dans un labyrinthe d'incohérences. Que penser des pauvres zézayeurs, avidement désireux de se guérir, et qui s'engagent sur l'une ou l'autre piste non moins périlleuse ? Ils articulent mal les *s* et les *z*, avons-nous dit, car ils élèvent la pointe de la langue, au lieu de l'abaisser derrière les dents inférieures. Le principe de la correction est des plus simple. Voici par contre le conseil que le comédien Grenet-Dancourt donnait aux lecteurs des *Annales politiques et littéraires* du 21 avril 1912 : « il faut veiller à ce qu'au lieu de s'appuyer sur les dents la langue se retire, au contraire, dans le fond de la gorge et s'exercer à prononcer cette lettre *s* un grand nombre de fois ; s'il (le défaut) provient de la substitution d'une consonne rude à une consonne faible, on doit diriger la langue vers le voile du palais, dans l'arrière-bouche et aspirer avec force ». L'auteur lui-même n'a pu comprendre un mot de ce bavardage.

Nous passerons sous silence les erreurs flagrantes que renferme la *Grammaire* de l'Académie française en matière d'orthophonie. En effet, le procès de cet ouvrage a été fait avec justice par plusieurs Français compétents. On connaît les *Observations* de M. Ferdinand Brunot ; il faut y joindre le compte rendu, plus court, mais non moins sévère de M. A. Dauzat. L'Académie française n'est pas tout entière en faute. M. Dauzat s'est adressé à l'académicien personnellement responsable de très graves hérésies. Son cas confirme bien ce que nous avons dit de l'ignorance inconsciente de l'orthophonie, dans laquelle sont encore plongés la masse des lettrés, des publicistes, et des gens d'enseignement.

Laissons donc de côté cette aventure malheureuse, et arrêtons-nous à un épilogue burlesque, mais non moins instructif, qui s'est greffé sur elle. Un publiciste français a jugé opportun d'apprécier à son tour la fameuse *Grammaire*.

Il s'appelle M. Baudry de Saunier; son livre s'intitule *Gaîtés et Tristesses de la Grammaire de l'Académie française* (1932). Avant cette date, M. Baudry de Saunier avait publié une *Initiation à la T. S. F.*; un livre sur les accumulateurs; sept volumes relatifs à l'automobile, au code de la route, et autres questions connexes; un traité de la bicyclette; un manuel du peintre décorateur amateur; un livre sur *la Joie du Camping*, un autre sur *Le canon de 75*, un quinzième volume sur *l'Education sexuelle*. Un écrivain aussi fécond se devait d'infliger un blâme définitif à l'Académie: le lecteur en goûtera la saveur particulière. Nous ne choisissons nos extraits que dans la partie orthophonique.

On saura tout d'abord que « les sons que peut produire un larynx humain sont peu nombreux, cinq. Il y a donc en français cinq voyelles seulement ». En effet: A, E, I, O, U, comme on dit depuis des siècles; cependant il y a aussi *é, è, eu, o, ou*, ce qui en fait dix, etc... Et puis, le larynx, le « larynx humain » de l'auteur? N'avons-nous pas constaté le rôle important des cordes vocales, cordes vibrant pour les voyelles, et aussi pour la moitié des consonnes, telles que *z, j, b, d, g...*? Mais nous allons voir tout de suite ce qu'en pense M. Baudry de Saunier.

De sa bouche, nous apprenons que les consonnes n'existent pour ainsi dire pas: ce sont des « inflexions », des « contractions caractéristiques »; « une consonne n'a aucun son par elle-même; il est impossible de la prononcer si on ne l'appuie sur un son, c'est-à-dire sur une des cinq voyelles ». Ici, l'auteur reprend pour son compte un vieux préjugé dont sourient les phonéticiens, et qui ferait rire l'observateur le plus novice: prolongez indéfiniment une des consonnes *s, z, ch, j*, etc., et voyez si leur tenue, aussi longue soit-elle, nécessite un atome de voyelle. Jugez dès lors de la candeur que révèle le critique de l'Académie, lorsqu'il insiste à plaisir sur ses propres bévues, en les

confirmant par deux fois (pp. 125 et 126) : « Quant aux consonnes, elles n'ont, je me permets de le redire, aucune existence propre... », et « Il n'y a pas de consonnes qui fassent vibrer les cordes vocales » !

Ailleurs l'auteur poussera plus loin encore la naïveté. Nous avons décrit plus haut les voyelles nasales françaises, dans *banc*, *bon*, *bain*, *brun*. On a vu qu'elles nécessitaient la sortie de l'air par le nez, d'où leur nom de *nasales*. Eh bien ! sachez de par M. Baudry qu'on les appelle ainsi « un peu à tort », car il exprime « ses regrets de voir officiellement imprimé (par l'Académie) que certaines voyelles sont émises par le nez. » Vous demandez la preuve de cette condamnation ? M. Baudry vous la donne péremptoirement : les enfants des écoles primaires savent, dit-il tout au long d'un paragraphe, que le nez sert à respirer ; c'est un organe par où l'air pénètre dans les poumons et par où il en sort, et il conclut : « Donc on ne parle jamais par le nez, même quand on parle du nez ! Car lorsqu'on « parle du nez », c'est que précisément on a le nez bouché, bien clos. »

Il ne nous reste plus qu'à écouter la description des voyelles qu'on dit nasales, et qui ne le sont pas, d'après M. Baudry, tout en l'étant, d'après la vérité. Cette explication, la voici, dans son éclatante clarté.

On doit, pour prononcer les voyelles *an*, *in*, etc., « se servir du mécanisme qui commande les variations de la cavité pharyngienne (base des cavités nasales). On obtient ainsi les sons *an*, etc... » (p. 124). S'il y a moyen de distinguer quoi que ce soit dans cet éblouissement, il semble que les voyelles dites nasales, sont ce qu'elles sont parce qu'elles se produisent dans la bouche ; on a donc affaire à des voyelles buccales, ou orales si l'on préfère, et cela nous permettra de supposer que les autres voyelles, *a*, *é*, *è*, *i*, etc. sont des voyelles nasales, car si elles étaient buccales, elles ressembleraient à *an*, *in*, *on*, *un*.

* * *

Nous avons conduit le lecteur dans le cabinet des horreurs orthophoniques. Nous ne pouvons terminer notre sujet sans ajouter des constatations plus décourageantes encore que les précédentes. On a vu des particuliers commettre des erreurs et les répandre dans le public par la voie de la presse, des livres, des manuels. Mais que dire des administrations officielles contribuant, à leur manière, et sans le vouloir, à accroître le discrédit retombant sur la science des sons du langage et de leur emploi ? En Belgique, un ministre des sciences et des arts a pris naguère l'initiative, très louable en principe, de faire campagne dans l'enseignement moyen et dans l'enseignement primaire, en faveur de la bonne prononciation. Une circulaire comminatoire prévoyait, dans les divers examens conduisant aux diplômes qui habilite à l'enseignement, une cote spéciale d'exclusion, au cas où l'on faillirait à la correction du langage et à la pureté de la diction. Hélas ! comment le ministère ignorait-il qu'en usant de rigueur on persécuterait des innocents ? Son entreprise ne pouvait réussir, car le personnel qui serait sérieusement au courant de l'orthophonie fait pour ainsi dire totalement défaut dans les deux ordres d'enseignement (1).

Le ministère ne s'en est pas douté. Sinon, il aurait pu s'adresser, pour obtenir des renseignements indispensables, et pour recevoir éventuellement des suggestions, aux personnes compétentes qui lui sont subordonnées, tels les professeurs d'orthophonie fonctionnant, aux frais de l'Etat, dans les Universités. Pour notre part, nous n'avons appris que très tard, et par hasard, la croisade orthophonique que le ministère organisait, sans plan d'attaque, sans chefs, sans soldats.

(1) Les établissements normaux compris.

Ce n'est pas le moment d'examiner et de discuter les mesures qui seraient à prendre pour parer, d'une façon raisonnable et pratique, à l'ignorance partout trop répandue des vérités phonétiques. Nous ne parlerons ici que de lacunes intéressant l'Université et les plus faciles à combler.

En voici deux dont la bizarrerie surprend. Les jeunes romanistes, qui n'ont principalement en vue que le français, devraient les premiers parler cette langue avec pureté, et donner le bon exemple à leurs classes. Or, pour eux, aussi bien que pour d'autres que nous allons signaler, l'orthophonie et la phonétique n'ont été considérées que comme une sorte de matière de luxe, ou d'agrément, car ce ne sont que des cours à option. Pis encore : les germanistes, appelés à enseigner des langues dont deux au moins, sinon trois, ne sont point leur langue maternelle, étaient sagement astreints, par l'ancienne loi, à étudier la phonétique, de façon à s'initier et à pouvoir initier les autres à la prononciation de l'anglais, de l'allemand et du néerlandais. La loi nouvelle a supprimé cette obligation, quelque logique que fût son caractère : aux matières à option figure, ici encore, « la phonétique et l'orthophonie flamande ». Cela veut-il dire que l'orthophonie de l'anglais, langue à prononciation si différente des autres, et celle de l'allemand soient négligeables pour des maîtres de langues ? Remarquons tout de suite, à l'éloge de nos Collègues germanistes de l'Université de Liège, qu'ils font à leurs élèves une obligation de suivre le cours de phonétique, ainsi que des exercices d'orthophonie en chacune des langues germaniques. Il convient que le Gouvernement donne une consécration permanente à un usage que la raison justifie.

Il semblerait, à première vue, qu'on ait respecté cette raison dans le programme de l'agrégation de l'enseignement moyen. Il n'en est rien. Les futurs agrégés ne sont nullement tenus de suivre ni l'un ni l'autre de ces cours. S'agit-il

simplement, de la part des examinateurs, de constater, au cours des leçons pratiques, si l'élève prononce sa propre langue d'une manière suffisamment correcte ? Mais dans la négative, que peut-il arriver ? La menace, de la part des professeurs, de refuser le diplôme d'agrégé, si l'élève ne se corrige pas de tel ou de tel défaut intolérable. Et l'on aboutit de la sorte à cet illogisme effrayant : pendant quatre ans, certains étudiants ont réussi les examens réglementaires de leur section, tout en conservant une mauvaise prononciation, malgré les reproches et les avertissements qui leur ont été adressés; après quoi, ou même à l'issue de l'année d'agrégation, on est en droit de les punir d'un échec, car ils n'ont rien amendé. Pourquoi ? Parce que le programme légal n'en contient pas l'injonction, parce que le courage leur a manqué pour se soumettre volontairement à leur devoir. Il règne dans cette situation une incohérence dont les étudiants ne portent pas seuls la responsabilité.

Comment sortir de cet imbroglio ? Partons du principe que toutes les personnes choisissant une carrière dite libérale doivent à l'estime d'elles-mêmes de parler comme il convient. Si, pour quelque raison, l'une d'elles est atteinte, en fait de prononciation, d'une tare plus ou moins grave, elle trouve à sa portée, en entrant à l'Université, un secours dont elle peut profiter. C'est le premier soin qu'il lui sied de prendre, en se présentant librement, sans nécessité d'inscription, sans aucun frais, au cours d'orthophonie, non pas avec obligation de le suivre jusqu'au bout de l'année, mais pour s'y soumettre dans son propre intérêt aux exercices de correction appropriés : le temps à y consacrer sera chaque fois réduit au minimum; il dépendra en définitive de la bonne volonté des sujets. Le malheur est que les recrues universitaires, à supposer qu'elles connaissent l'objet du cours d'orthophonie, en ignorent souvent l'existence, quoiqu'il figure au programme général des cours, mais

seulement à la partie réservée à la Faculté de philosophie et lettres. Nous adressons à nouveau à nos collègues de toutes les Facultés la prière de bien vouloir nous adresser ceux de leurs élèves qui leur paraissent avoir besoin de nos conseils ⁽¹⁾. Cette prière concerne surtout ceux des étudiants qui se destinent au professorat, tant aux élèves de la Faculté des Sciences qu'à ceux de la Faculté de philosophie et lettres.

Il nous reste à formuler un dernier vœu, analogue à ceux qui viennent d'être émis. Il concerne le programme des Instituts de pédagogie, créés, il y a sept ans, dans les universités, et destinés à assurer au mieux la formation des instituteurs ou des régents d'élite. Avant la création, nous avons été consulté sur les programmes en projet. Entre autres suggestions, nous avons proposé l'institution d'un cours d'orthophonie et d'un cours de phonétique. Notre intention était de constituer, dans le personnel des écoles, un noyau d'instructeurs, capables d'introduire la pratique scientifique de connaissances nécessaires. Le ministre d'alors approuvait notre conseil. Néanmoins, — nous ignorons pour quelle raison ⁽²⁾, — il n'a pas été tenu compte de notre proposition. Au nombre des cours obligatoires des Instituts ne figure pas encore un enseignement indispensable. On alléguera que l'Institut attaché à l'Université de Liège annonce à son programme « un cours facultatif de diction et de débit oratoire », c'est-à-dire, d'après les renseignements qui nous ont été donnés, un cours non obligatoire. Mais gardons-nous de verser dans une confusion fréquente. On peut rêver de transformer les instituteurs, régents et autres

(1) Le jour et l'heure du cours restent fixés le jeudi, de 5 à 6 h., pendant toute l'année, à l'Université, place du Vingt Août, au rez-de-chaussée.

(2) Peut-être à l'insu du ministre.

maîtres en excellents diseurs et en orateurs habiles (1). Mais il conviendrait tout d'abord de vérifier la correction de leur prononciation, qui, dans notre pays, présente presque toujours des particularités plus ou moins défectueuses : imaginons, du temps d'Aristophane, un Scythe ou même un Mégarien lettrés débitant à leur manière les adieux d'Hector et d'Andromaque ! Ensuite, — vérité dont on a vu la preuve, — le déclamateur le plus prisé, à la prononciation impeccable, ne peut faire profiter ses élèves de son talent, s'il ne s'est pas instruit des indications de la science. La conclusion est facile à déduire : le cours de phonétique et le cours d'orthophonie devraient être imposés aux élèves de l'Institut, parmi lesquels se recruteront plus tard les chefs d'école, c'est-à-dire ceux qui seront à même de discerner tous les besoins de leur établissement, et à l'occasion, d'y pourvoir, de leur propre initiative (2).

A. GRÉGOIRE.

(1) Vœu irréalisable d'ailleurs, car on peut très souvent être bon professeur sans posséder le talent d'un déclamateur de métier.

(2) Le directeur d'une des Ecoles moyennes de la Ville de Liège, M. Lambert, en a fourni un bel exemple, que nous nous faisons un devoir et un plaisir de signaler. Avec l'assentiment de l'Administration communale, il a pris sur lui de créer dans son école, aidé du concours d'un de ses professeurs, M. Gielen, un service d'examens phonétiques auxquels sont soumis les élèves. M. Gielen a suivi les cours de phonétique et d'orthophonie de l'Université de Liège. Il dirige des exercices particuliers auxquels prennent part les jeunes gens présentant des défauts de prononciation. Il s'agit donc d'un organisme nouveau, qui devrait exister dans chaque école, quelle qu'elle soit, école primaire, école moyenne, athénée, collège, etc., à savoir une sorte de clinique spéciale, à laquelle se consacrerait uniquement un maître compétent et aussi zélé que M. Gielen.

Chronique

Assemblée générale ordinaire du 4 mars 1935

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

Messieurs,

Les heures sombres que nous vivons ne sont pas de nature à rendre florissantes les conditions d'existence des sociétés telles que la nôtre. Et cependant, comme il le paraîtra dans un instant à l'audition des comptes de notre trésorier, nous aurions grand tort de nous plaindre. Fort peu de démissions ont été données, compensées d'ailleurs par quelques adhésions nouvelles. Au cours de l'année écoulée, nous n'avons perçu que mille francs à peine de cotisations de moins qu'en 1933. Il semble donc que nous avons traversé des moments plus difficiles, notamment au cours des années 1932 et 1933, et que nos membres actuels sont décidés à demeurer fidèles. Ce qu'il faut néanmoins redouter, c'est le déclassement d'un certain nombre d'entre eux, qui ne peuvent continuer à nous verser la même annate que par le passé. Mais nous voulons espérer que les Amis de l'Université sauront consentir à un petit sacrifice pour que nos recettes ne subissent point trop sensiblement le contre-coup des restrictions de l'heure.

Lors de sa prochaine séance, notre Conseil aura, par contre, à procéder à la radiation d'un certain nombre de nos membres qui, s'étant inscrits depuis plusieurs années déjà, n'ont plus versé leur cotisation depuis au moins deux ans. Nous avons retardé

aussi longtemps que possible cette décision qui, pourtant, s'imposait; notre président leur a adressé deux fois déjà des lettres personnelles, mais leur silence va nous obliger à les rayer de la liste de nos membres, afin que celle-ci ne soit plus faussée par cette sorte d'inflation.

Deux bonnes nouvelles sont à porter à la connaissance de l'assemblée. Le Conseil a reçu l'autorisation de pouvoir disposer cette année, et peut-être même les suivantes, d'une partie des revenus de la fondation Braconier-Lamarche, destinée à combattre le cancer. Nous pouvons ainsi, à côté du Prix de Launoit, décerner cette année un cinquième prix, ce qui n'eût guère été possible avec nos propres ressources.

D'autre part, M. Charles Hanocq, titulaire du prix décennal des sciences mathématiques, a bien voulu céder à notre Association un capital de 25.000 fr. en vue de la fondation d'un prix triennal, à décerner pour la première fois en 1938, à l'auteur, élève ou ancien élève de notre Faculté technique, du meilleur mémoire relatif à la mécanique appliquée à l'art de l'ingénieur.

Nous tenons à exprimer ici toute notre gratitude au Conseil de la fondation Braconier-Lamarche et à M. Hanocq pour leur belle initiative.

Cette année encore notre activité a consisté principalement à conférer les prix créés par notre Association.

Sept mémoires ont été adressés au Conseil : l'un a été refusé par suite de son dépôt tardif, un autre a été jugé insuffisant.

Les auteurs des cinq mémoires restants ont été jugés dignes d'un prix de 5000 fr. par le Conseil unanime et sur les rapports extrêmement favorables de jurys spéciaux : ce sont MM. Marcel de Corte, docteur en philosophie et lettres, agrégé; Mathieu Rutten, docteur en philosophie et lettres, assistant; Antoine Hautot, docteur en sciences, assistant; Henri Malchair, docteur en sciences, assistant; Octave Rozet, docteur en sciences, aspirant du F. N. R. S.

Le Conseil croit pouvoir se faire l'organe de l'Assemblée pour féliciter chaleureusement les lauréats et leur exprimer la confiance de notre Université dans la poursuite heureuse de leurs travaux.

Il tient à remercier également tous les membres des jurys constitués qui, avec une scrupuleuse équité, se sont acquittés d'une tâche ingrate et désintéressée.

Le Conseil, encouragé par les résultats des premiers concours, a décidé d'en ouvrir un quatrième, accessible, lui aussi, à tous ceux qui, n'étant pas chargés de cours, appartiennent au personnel scientifique de notre Université ou du F. N. R. S. Le nombre des prix est fixé à cinq, d'une valeur de cinq mille francs. L'un d'eux portera le nom de Prix de Launoit ⁽¹⁾. Le délai de remise des mémoires, qui doivent être imprimés ou dont l'impression doit être commencée, est le 31 octobre 1935. Les travaux écrits en collaboration ne sont plus admis. Les lauréats des trois premiers concours ne sont pas recevables à celui-ci.

Ajoutons enfin que notre bulletin a continué de paraître régulièrement et que le fascicule 2 de 1935 est présentement sous presse.

COMPTES DE LA TRÉSORERIE (Année 1934)

A. — Recettes en 1934

I. Total des cotisations des membres protecteurs, effectifs et adhérents :		
1) encaissés par le compte postal ..	34.235,00	
2) une encaissée par le compte banque	1.000,00	
	<hr/>	
	35.235,00	35.235,00
II. Publicité payante (Etablissement Henkart, Van Velsen et Laoureux)	2.000,00	
III. Intérêt de l'inscription nominative	8.000,00	
IV. Intérêts bancaires, net	429,70	
	<hr/>	
Total des recettes	45.664,70	

⁽¹⁾ Cette année, faute d'un lauréat dans la Faculté de Médecine, le prix de Launoit a été décerné à M. Hautot.

B. — Dépenses en 1934

I. Coût des formalités légales :		
Formule de déclaration	1,00	
Enregistrement compte Trésorerie pour dépôt au greffe	15,00	
Timbre du compte	3,00	
Enregistrement des modifications à la liste des membres.....	15,00	
Payé au <i>Moniteur</i> nomination des admi- nistrateurs.....	42,00	
	<hr/>	
	76,00	76,00
II. Taxe annuelle 1934.....		196,35
III. Imprimerie Vaillant-Carmanne	1.692,10	
	3.387,80	
	302,70	
	<hr/>	
	5.382,60	5.382,60
IV. Débours divers :		
Provision sur timbres-pôste depuis le 1 ^{er} mai 1933.....	75,00	
Frais du secrét. jusqu'au 1 ^{er} janv. 1934.	38,55	
Frais de chèques postaux	3,15	
	3,75	
	<hr/>	
	6,90	6,90
Débours de M. Fransis :		
1 ^{er} semestre	375,45	
2 ^e semestre.....	254,95	
	<hr/>	
	630,40	630,40
Partie location coffre-fort Banque Na- tionale, l'autre partie étant à charge de la Fondation Braconier	25,00	
Timbre de la Banque	0,60	
	<hr/>	
	776,45	776,45

	Report.....	6.431,40	
V. Traitement de M. Fransis (1200 × 2).....		2.400,00	
VI. Prix et subsides payés :			
Subside à M. Winand (payé par C. postal le 2 janvier 1934).....	7.500,00		
Prix décernés à :			
M. Zénon Bacq (C. pos.)	5.000,00		
M. Marcel Florkin (C. pos.)	5.000,00		
M. O. Tulippe (C. pos.).....	5.000,00		
M. Fl. Bureau (Banque).....	5.000,00		
M. G. Guében (Banque).....	5.000,00		
	<hr/>	32.500,00	32.500,00
Total des dépenses en 1934.....		41.331,40	<hr/> <hr/>

C. — Balance

Recettes 1934	45.664,70	
Dépenses 1934	41.331,40	
	<hr/>	
Excédent des recettes sur les dépenses....	4.333,30	
A cet excédent, si nous ajoutons :		
1) le solde actif du compte postal au 1-1-1934, soit.....	10.857,26	
2) le solde actif du compte banque à la même date, soit	29.965,95	
	<hr/>	
Nous obtenons un total de.....	45.156,51	
Ce total doit équivaloir et équivaut en effet à la somme des soldes du compte postal et du compte banque au 31 décembre 1934, soit.....	3.761,46	41.395,05
	<hr/>	<hr/>
		45.156,51

D. — Bilan au 31 décembre 1934

Actif

I. Solde actif du compte postal.....	3.761,46
II. Solde actif du compte banque Nagelmackers....	41.395,05
III. Inscription nominative au Grand Livre de la Dette publique. Restauration nationale 5% au capital nominal de cent soixante mille francs évaluée à fin décembre 1934 à 95% soit fr.	152.000,00
Prorata d'intérêts de cette inscription (un mois).....	mémoire
Total de l'actif	197.156,51

Passif

Néant.

E. — Projet de budget pour 1935

Recettes prévues

1. Intérêts de l'inscription nominative	8.000,00
2. Revenu du compte banque	200,00
3. Cotisations et subventions	30.000,00
4. Publicité payante	2.000,00
	<hr/>
	40.200,00
5. Don de la fondation de M. et Mme Frédéric Braco- nier pour accorder un prix en 1935.....	5.000,00
	<hr/>
	45.200,00

Dépenses prévues

1. Prix à décerner.....	25.000,00	
2. Taxe annuelle.....	225,00	
3. Coût du Bulletin.....	6.000,00	
4. Traitement de M. Fransis.....	2.400,00	
5. Débours divers.....	900,00	
6. Affectation à la réserve en prévision d'une baisse du taux des rentes....	10.000,00	
	<hr/>	
Total.....	44.525,00	44.525,00
		<hr/>
<i>Boni</i> : 675 francs.....		675,00

Le Trésorier,
Eugène MOREAU.
